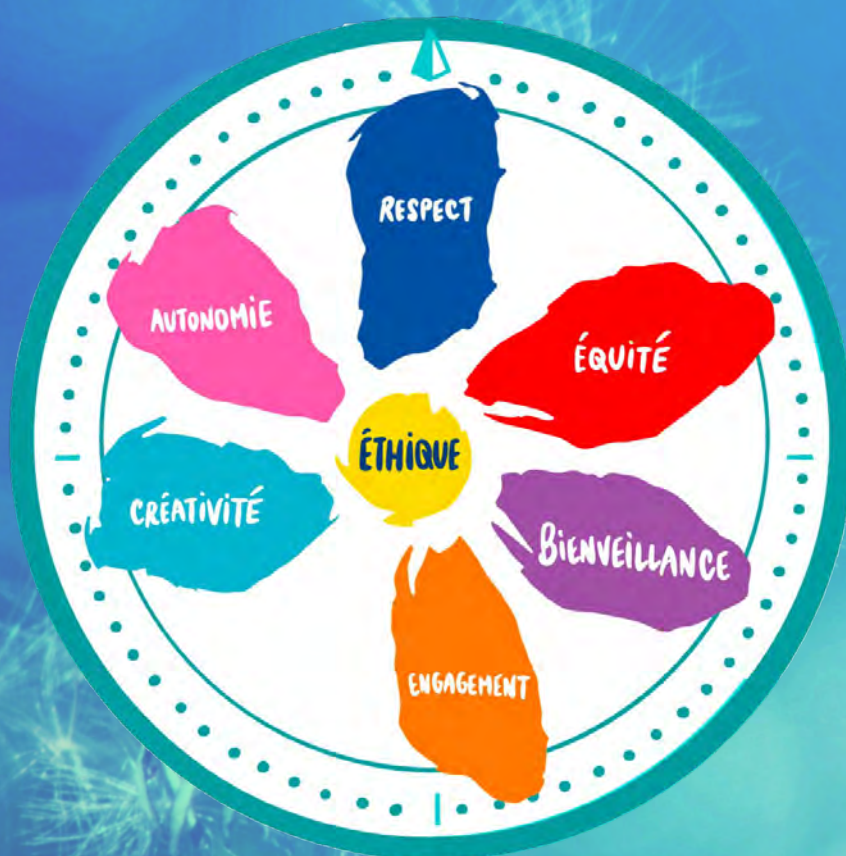




Projet d'Établissement EAM « La Planésié »

2023-2027



Établissement d'Accueil Médicalisé La Planésié
175 Chemin de Villegagne
81100 - CASTRES
05.63.72.68.00 / eam@apajh81.com

1^{ère} partie : IDENTITÉ ET VALEURS

1. Valeurs associatives	4
2. Axes du Projet Associatif 2021 / 2025	6
3. Organisation de L'APAJH du TARN	8
4. Pôle« DÉPENDANCE »	9
5. Présentation del''EAM LA PLANÉSIÉ	9

2^{ème} partie : MISSIONS, BESOINS ET OBJECTIFS

1. Cadre règlementaire et missions de l'EAM	15
2. Le personnes accueillies et leurs besoins	16
3. Les objectifs d'accompagnement	18
4. Les prestations délivrées	20
5. Les outils d'évaluation du projet d'établissement	21

3^{ème} partie : MODALITÉS D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT

1. Accueil et admission	24
2. Pratiques appliquées à tout accompagnement	25
3. Personnalisation de l'accompagnement	28
4. Expression et participation collectives des personnes accompagnées	30
5. La garantie des droits	31
6. Partenariats et stratégie d'ouverture	33

4^{ème} partie : PLAN D' ACTIONS 2023 / 2027

1. Avoir le meilleur état de santé possible	36
2. Rechercher l'autonomie dans les activités de la vie quotidienne	38
3. Soutenir la participation sociale	39
4. Vivre dans un logement adapté, accomplir des activités domestiques et se déplacer en sécurité	40
5. Gérer, manager, coopérer et communiquer	40

5^{ème} partie : ANNEXES

I/ Gestion des données des personnes accueillies _____	42
II / Etapes de co-construction du Projet EAM _____	43
III / Procédure simplifiée d'admission _____	44
IV / Déroulement d'une journée à l'EAM _____	45
V / Les réunions _____	45
IV / Les fiches CPOM _____	45
V / Charte des droits et libertés de la personne accueillie _____	55
VI / Eléments de prévention et de lutte contre la maltraitance _____	56
VII / Glossaire _____	57

1^{ère} partie



IDENTITÉ ET VALEURS

1. VALEURS ASSOCIATIVES

En 1972, des parents d'enfants en situation de handicap ont décidé de créer l'APAJH du Tarn. L'association milite pour que les personnes en situation de handicap soient reconnues comme des citoyens à part entière avec les mêmes droits et les mêmes devoirs que les autres citoyens.

Primauté de la personne

L'APAJH du Tarn met en avant le respect dû à la personne. Quelles que soient les particularités de chaque type de handicap, toutes les personnes ont droit à la reconnaissance d'humanité, de dignité et de citoyenneté. La personne accueillie ou accompagnée doit :

- pouvoir choisir son devenir et participer pleinement à la construction de son projet de vie ;
- bénéficier, en fonction de ses capacités, de ses désirs et de son évolution de toutes les compensations nécessaires à son inclusion quels que soient ses difficultés et son âge.

Laïcité

Pour l'APAJH du Tarn, la laïcité s'exprime par la reconnaissance du caractère universel et positif de la différence dans toute réalité humaine et sociale. Elle permet l'expression du respect de l'autre en tant que personne, dans ses convictions philosophiques, politiques, morales ou religieuses.

A l'APAJH du Tarn, chaque adhérent, chaque personne accueillie dans ses établissements et services, chaque membre du personnel a droit à ce respect et réciproquement a le devoir de reconnaître ce droit aux autres.

Engagement citoyen solidaire

Depuis la loi fondatrice de 1901, les associations sont devenues un puissant moteur de sensibilisation des citoyens en favorisant un fonctionnement démocratique.

Le bénévolat, engagement personnel désintéressé au service d'une conviction pour la promotion des valeurs humanistes, demeure plus que jamais essentiel dans le mouvement associatif.

Pour l'APAJH du Tarn, ces valeurs de base de la dimension associative, sources et garanties concrètes de solidarité et d'efficacité reposent sur :

- La richesse du lien social qui se tisse entre les membres de l'association, personnes en situation de handicap, familles, militants et salariés : Facteur d'entraide et de dynamisme.
- La capacité d'innovation, de proposition et de revendication.
- L'expression et l'identification rapide et directe des attentes, désirs et besoins des personnes en situation de handicap, des familles et des proches dont l'expérience est irremplaçable.

Responsabilité sociale de l'organisation

Dans un environnement marchand et concurrentiel, l'APAJH du Tarn inscrit son action gestionnaire dans le cadre de l'économie sociale et solidaire et du développement durable. Ainsi, l'APAJH du Tarn crée et gère des établissements et services qu'elle veut innovants et évolutifs, en alliant éthique et économie, tout en s'appuyant sur les principes du développement durable.

Elle s'engage pour favoriser la qualité environnementale de ses activités dans l'objectif d'en limiter les impacts environnementaux. Elle soutient les principes de l'équité sociale pour garantir à tous un accès aux ressources et services, et maintenir la cohésion sociale.

Dans sa mission d'intérêt général, l'APAJH du Tarn, qui gère des fonds publics alloués, veille toujours à ce que dans ses établissements et services, les conditions financières ne contrarient pas l'épanouissement des personnes et la qualité de leur accompagnement en favorisant une gestion des activités humaines sans préjudices pour l'Homme ou pour l'environnement.

De l'intégration à l'inclusion : Un engagement pour l'accessibilité universelle

Garantir à la personne en situation de handicap que le milieu ordinaire où elle aspire à vivre, l'accueille, s'adapte et s'ajuste à ses attentes et besoins propres constitue un devoir collectif de la nation afin d'assurer sa participation à la vie de la cité.

Pour l'APAJH du Tarn, la prise en compte du handicap concerne l'ensemble de la société ; l'inclusion ne saurait être une forme élaborée de l'intégration, mais bien le projet d'une société qui s'interdit d'exclure et assure à l'ensemble de ses citoyens, qu'ils soient en situation de handicap ou non, une réelle accessibilité à tous les lieux de vie ou espaces sociaux (écoles, universités, théâtres, ateliers...).

Ainsi, l'APAJH du Tarn participe à l'ambition de co-construire avec tous et pour tous une société inclusive, en façonnant les environnements pour que ces derniers s'adaptent à tous les individus sans distinction, leur permettant, chemin faisant, de vivre avec et parmi leurs semblables.

Membre de la Fédération APAJH

L'APAJH du Tarn est membre de la Fédération APAJH. Créée en 1962, l'Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique depuis 1974.

Elle fonde son action sur le respect des convictions individuelles et entend promouvoir la dignité des personnes en situation de handicap en œuvrant pour la mise en place de moyens favorisant leur complet épanouissement et leur meilleure intégration à toute forme de vie sociale.

La Fédération APAJH [www.apajh.org] et les 91 associations départementales qu'elle fédère en France, gèrent plus de 600 établissements et services, accueillent plus de 30 000 personnes et emploient près de 15 000 salariés.

2. AXES DU PROJET ASSOCIATIF 2021 / 2025

Nos engagements pour les personnes accompagnées

Pour une société inclusive qui prend en compte chaque parcours et les choix de vie

Notre ambition est de s'engager pour une mise en œuvre effective des droits fondamentaux des personnes : Droits individuels, collectifs et sociaux. Faire de l'autodétermination des personnes accompagnées une priorité pour permettre à chaque personne de devenir un acteur à part entière de la vie sociale et de sa vie sociale.

Personnaliser le plus possible l'accompagnement en évitant au maximum d'imposer le fonctionnement qu'implique la vie en collectivité, la vie dans une collectivité. Aujourd'hui il est essentiel de considérer le citoyen avant la situation de handicap. C'est notre regard qui doit changer pour que chaque personne accompagnée se sente « chez elle » quand bien même elle serait accueillie en établissement.

Se rapprocher le plus possible du droit commun pour la vie de tous les jours ; en effet, le « chez soi » et les services indispensables à l'accompagnement des personnes ne doivent plus passer par une mise à l'écart (même protectrice), mais par une solidarité insérée dans le droit commun et la vie dans la cité.

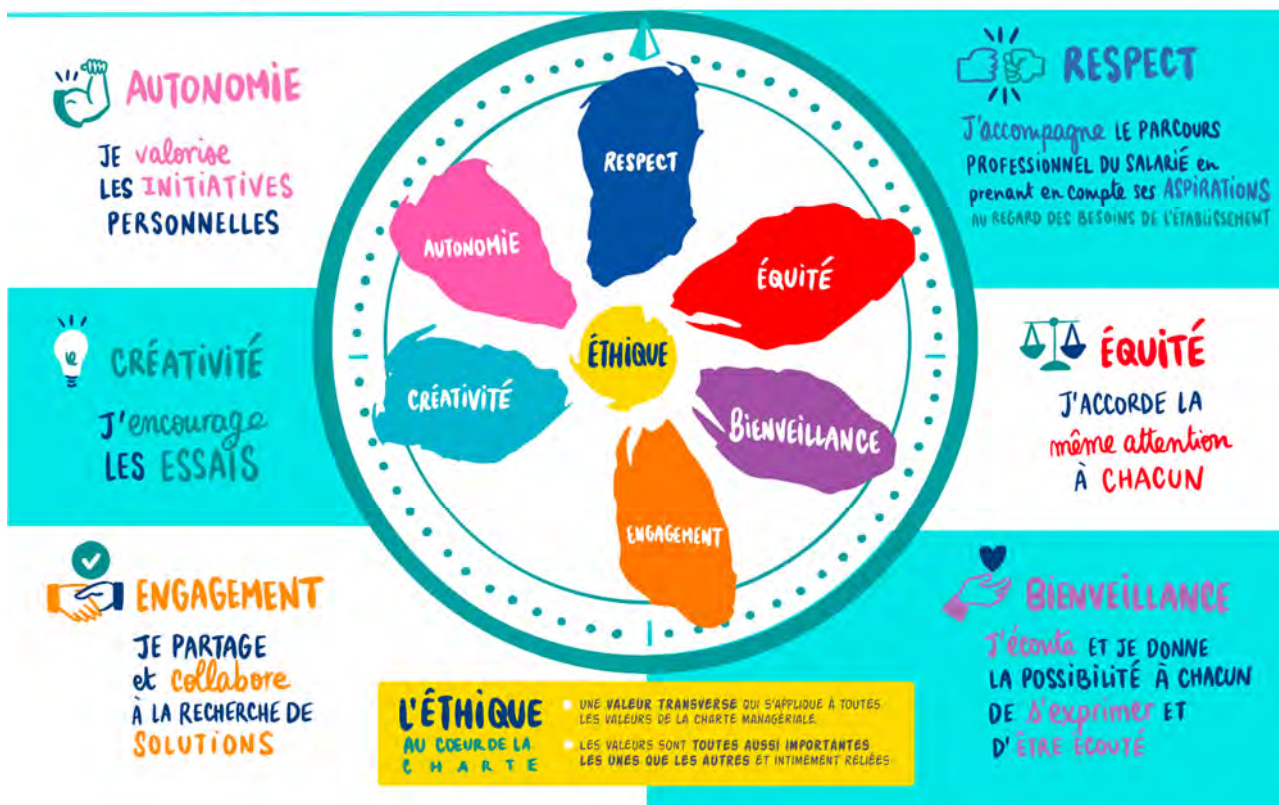
Nos engagements pour les professionnels salariés

Pour une qualité de vie au travail qui prend en compte chaque parcours professionnel

Notre ambition est que chacune et chacun des salariés de l'association se sente bien dans son travail, puisse s'y épanouir, y trouver des satisfactions, la reconnaissance de ces compétences et du sens.

Ainsi nous avons souhaité une charte managériale qui soit une référence partagée dans nos pratiques et postures professionnelles au quotidien et au service des personnes que nous accompagnons. Cette charte managériale, créée en 2022, vient concrétiser un certain nombre de travaux engagés notamment en matière de QVCT et prend sa pleine place dans le projet associatif 2021-2025 de l'APAJH du Tarn. Elle a pour objectif de mieux définir les compétences attendues ainsi que les besoins en développement pour chaque fonction.

Au-delà, elle a une vocation pédagogique, de communication, de support à nos décisions, et en ce sens elle restera dynamique et évolutive afin d'incarner notre volonté de s'ouvrir à d'autres expériences de travail. Elle marque une étape fondatrice dans le processus de construction collective, d'un socle partagé de bonnes postures professionnelles, pour nous accompagner dans un esprit de confiance réciproque, pour que chacun et chacune d'entre nous puisse agir dans sa pratique en cohérence avec les valeurs que nous avons défini, pour que l'innovation demeure une perspective, pour que la participation de tous soit un principe, pour que la responsabilité puisse s'exercer pleinement.



La vie associative au service du projet politique

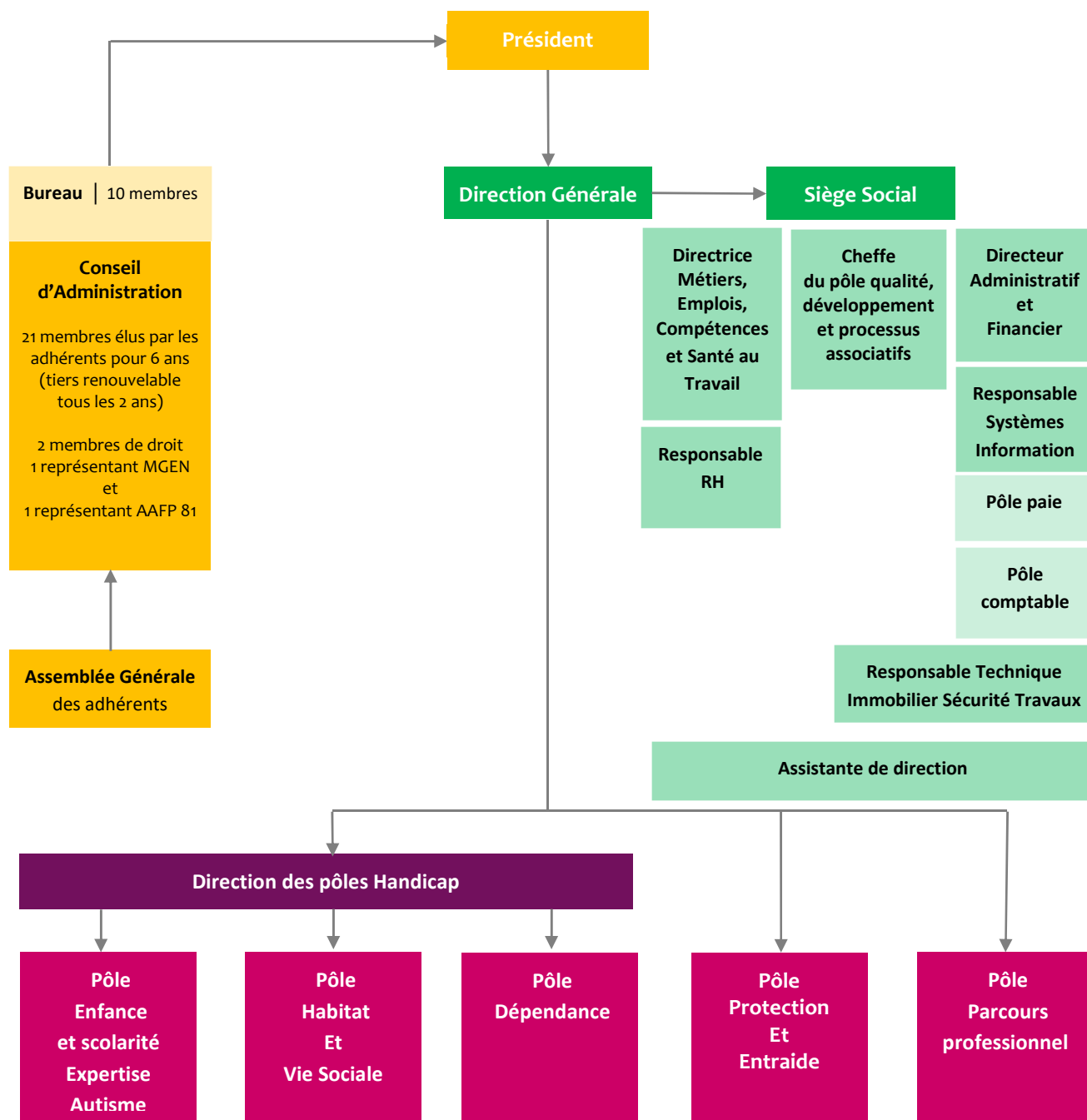
Le militantisme à tous les étages pour rendre la société plus inclusive et plus adaptée à la prise en compte des situations individuelles

Notre ambition est de pérenniser l'APAJH du Tarn et renforcer son action pour porter ce projet pour la société tout entière. On ne peut pas « s'inclure » dans l'environnement social si celui-ci ne se fait pas accueillant.

L'APAJH du Tarn partage ses expériences avec tous les acteurs de son territoire d'implantation. Elle souhaite y associer également les personnes elles-mêmes et leur entourage. C'est une condition *sine qua non* pour réussir ensemble. Tout ce qui se construit ou se pilote « pour » les personnes mais sans leur présence active et décisionnelle est un non-sens. Au-delà, elle ambitionne de mettre son expertise au service de l'ensemble des acteurs de la société civile, des associations, des corps intermédiaires, du grand public...

3. ORGANISATION DE L'APAJH DU TARN

Organisation associative et dispositif de gestion



Les Fonctions supports : le siège social

Le Siège Social de l'APAJH du Tarn constitue le support de la Direction Générale de l'association. Il met en œuvre des fonctions mutualisées pour les établissements et services gérés : Ressources humaines et formation, communication, démarche Qualité et sécurité, développement, fonctions logistiques, ressources financières et gestion de paies.

L'APAJH du Tarn est actif sur internet et propose un site remis à jour régulièrement ainsi qu'un fil d'actualités sur LinkedIn alimenté.

Retrouvez-nous : www.apajh81.org



[Linkedin](#)

4. PÔLE « DÉPENDANCE »

Fondé en 2020, le Pôle « Dépendance » de l'APAJH du Tarn regroupe dans le département :

- La Maison d'Accueil Spécialisée « Lucie Nouet » à Saint-Sulpice (56 places),
- L'Accueil de Jour Dame Guiraud pour personnes porteuses de la maladie d'Alzheimer et pathologies associées à Lavaur (11 places),
- L'Établissement d'Accueil Médicalisé *La Planésié* à Castres (12 places).

Le lien de sens du pôle dépendance est porté par le côté médical. Le degré de médicalisation de chaque entité dépend du degré de dépendance des personnes accompagnées par chaque établissement.

5. PRÉSENTATION DE L'EAM LA PLANÉSIÉ

Préambule

L'établissement d'accueil médicalisé « La Planésié », est destiné aux personnes dépendantes, c'est-à-dire les personnes ayant besoin d'un tiers pour réaliser des tâches quotidiennes, et d'une surveillance médicale avec soins constants. L'EAM fonctionne 24 heures sur 24 et 365 jours par an. Sa capacité d'accueil est de 12 places pour personnes en situation de handicap.

Fiche d'identité

Dénomination	Etablissement d'Accueil Médicalisé
N° FINESS	810012658
N° SIRET	301 691 259 00040
Coordonnées	175 chemin de Villegagne 81100 CASTRES

Création par transformation	Création de 12 places d'EAM par transformation de 12 places du Foyer de vie La Planésie à Castres le 9 février 2021
Public accueilli	Personnes handicapées avec tous types de déficience
Mode d'accueil	Hébergement complet en internat
Capacité totale	12 places

Localisation à Castres dans le Tarn

L'EAM est localisé à Castres, Sous-Préfecture du département Tarn, à proximité du cœur de-ville et du Centre Hospital Intercommunal de Castres-Mazamet.

L'EAM la Planésie est situé dans un quartier au milieu de la cité Castraise, entouré d'habitations résidentielles au 175 chemin de Villegagne.

L'EAM est au cœur du site médico-social de La Planésie constitué du Foyer de vie créé en 1987, du service d'accueil de jour La Ruche, des locaux du SAMSAH et d'unités décentralisées de l'IME de Lostanges (externat et internat).

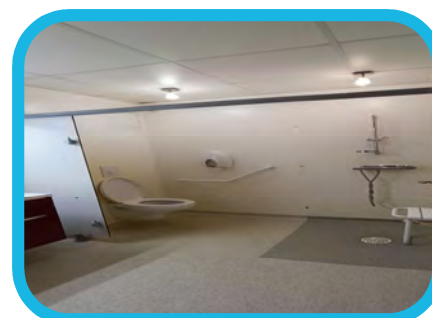
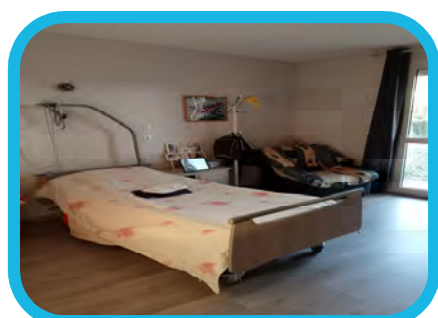
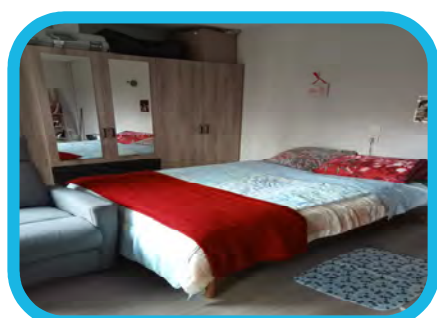
L'EAM se localise sur un espace aménagé, où de nombreuses œuvres culturelles sont exposées, en lien avec les résidences-artistes que la Planésie offre aux artistes du Tarn et d'ailleurs.



L'organisation des locaux

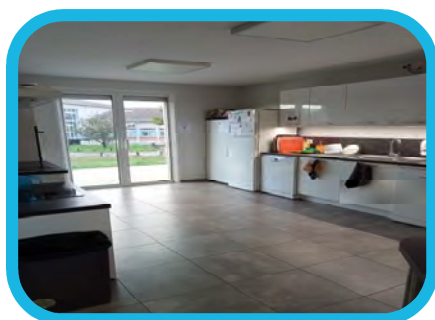
Le site de La Planésie héberge deux établissements médico-sociaux, l'EAM et le Foyer de vie (FDV) qui partagent le même bâtiment. Les résidents et les professionnels des 2 entités se cotoient et échangent dans ces locaux dont chaque entité est affectée à un usage distinct.

L'EAM est constitué de 12 chambres individuelles, d'environ 16 m², aménageables et personnalisables par chacun. Une salle de bain aménagée, commune à 2 chambres est en accès libre. En plus des espaces privés, des locaux collectifs partagés, viennent compléter l'organisation des lieux. Il s'agit d'une cuisine thérapeutique, d'un salon, salle à manger et d'un bureau administratif.



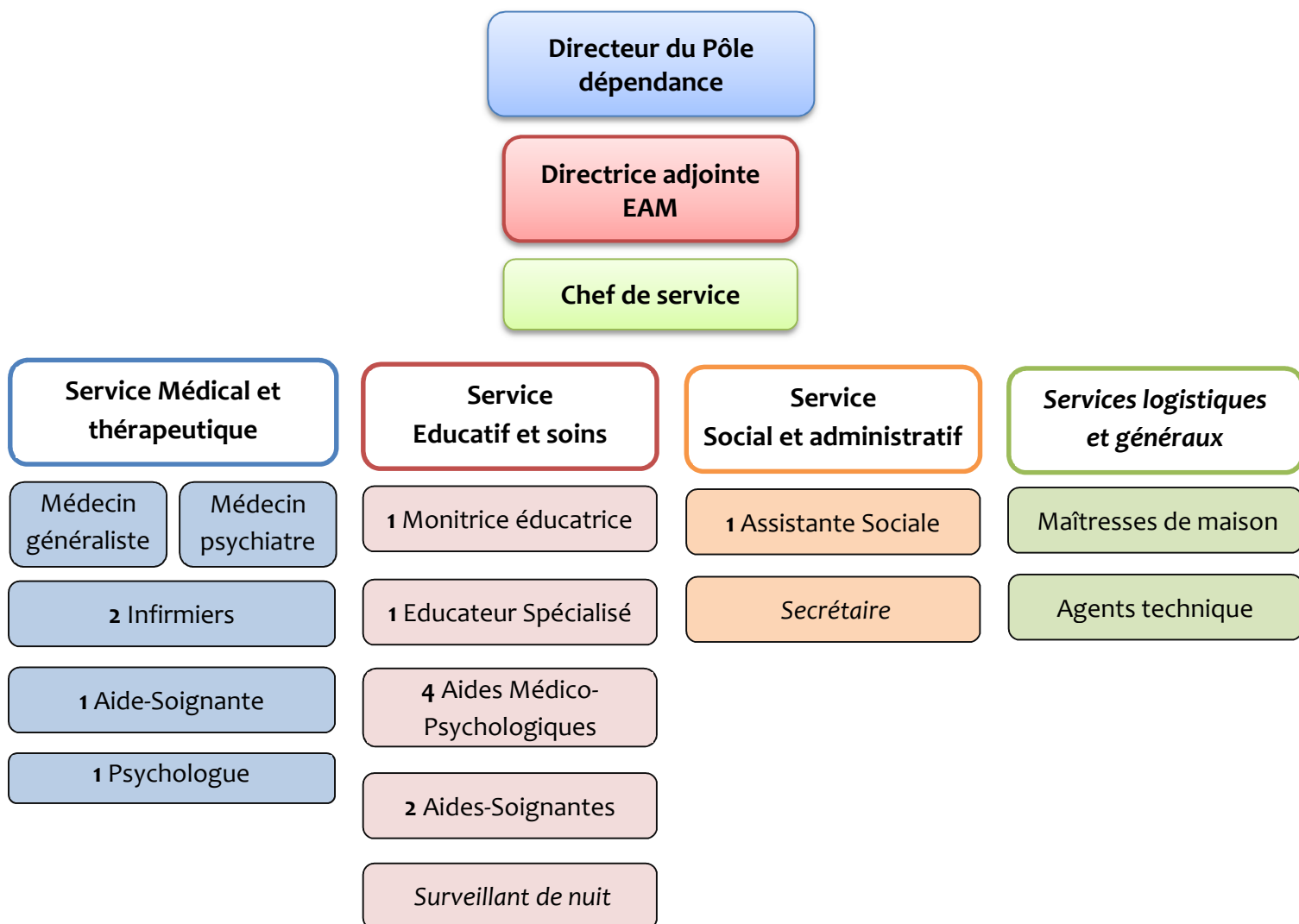
Autre lieux communs avec le FDV :

- le Planésium qui est une salle polyvalente qui sert aussi bien à la restauration, qu'aux activités et autres concerts et festivités ;
- les salles d'ateliers,
- le bistrot, espace convivial crée et utilisé par les personnes accompagnées pour boire un verre et se rencontrer ;
- l'infirmerie refaite à neuf....



Organigramme de l'EAM en 2023

A l'EAM la Planésie, une équipe pluridisciplinaire travaille de concert au service des personnes accueillies, afin de répondre à leurs besoins et attentes.



Ces équipes peuvent être soutenues par des intervenants externes, de façon ponctuelle ou plus pérenne, tels que les pédicures-podologues, les kinésithérapeutes, psychologues ...

Une équipe pluridisciplinaire avec les personnes accueillies

Les professionnels de l'EAM travaillent de concert avec la personne accueillie afin de bâtir un projet personnalisé qui soit en adéquation avec les attentes, les souhaits et besoins des personnes. En plus de co-construire ces projets personnalisés, chaque professionnel doit assurer sa fonction propre au sein de l'organisation.

Le service médical et thérapeutique :

Les personnes accompagnées au sein de l'EAM ont besoin de soutien, notamment au niveau de la santé et de l'équilibre émotionnel et affectif. Les professionnels de cette équipe vont accompagner les problèmes de santé somatiques et généraux mais également les problèmes liés aux troubles psychiques et psychiatriques. L'équipe veillera à la bonne prise des traitements selon les recommandations de l'HAS, ainsi que la présence d'un suivi médical complet et régulier.

Les médecins sont présents 2 après-midi par semaine et font le lien avec les infirmiers et l'aide soignante qui sont présents du lundi au vendredi. Au-delà des horaires de présence de l'équipe médicale, les professionnels peuvent à tout moment joindre des médecins de garde afin de pallier à d'éventuelles problématiques.

Les psychologues assurent un suivi de proximité avec les résidents qui en expriment le besoin.

Le service éducatif et soins :

Les professionnels de jour arrivent à 07 h 30. Ils font le lien avec le veilleur de nuit, prépare le petit déjeuner, accompagnent à l'habillage, à la toilette, aux soins intimes et assurent la distribution des traitements .

Les professionnels de jour sont 3 le matin et 3 l'après-midi jusqu'à 19h30 puis deux jusqu'à 21h et 1 à 22h (cf : Anexe IV Déroulement d'une journée type).

Une coordinatrice s'assure du lien au sein de l'équipe , et avec le chef de service. Elle a un temps dévolu à l'organisation du service et la réalisation des écrits, des évaluations et préparations des projets personnalisés.

Elle renforce l'équipe dans la prise en charge du quotidien et elle accompagne les personnes accompagnées pour des sorties ou des activités selon l'actualité du moment.

Le surveillant de nuit prend son service à 21 h 45 et fait le lien avec l'équipe de jour.

Le service social et administratif :

Les professionnels de ce service s'assurent de la conformité et de la complétude des dossiers. En lien avec les autorités de tarification et de contrôle, les professionnels veillent à transmettre et à tenir à jour les indicateurs permettant à la structure de fonctionner et de percevoir les dotations en adéquation avec le

fonctionnement. Ils soutiennent les familles dans la recherche d'orientation et de financement au sens large.

Ils s'assurent également de la bonne tenue des dossiers des professionnels et des différentes déclarations nécessaires à une prise de poste efficace et en harmonie avec la législation dont dépendent les établissements socio et médicosociaux.

Les services logistiques et généraux :

Les agents techniques et les maitresses de maisons permettent à l'ensemble des personnes vivant et travaillant à la Planésié de pouvoir le faire dans des conditions de sécurité et de propreté optimale. Ces professionnels assurent l'entretien des locaux et la réfection quand cela est nécessaire.

Ils nous permettent de garantir la sécurité des biens et des personnes dans un environnement propre et agréable.

La direction élargie :

Composée du directeur, de la directrice adjointe et du chef de service, la direction élargie coordonne les services et donne les grands axes de développement de l'EAM. Elle est garante du bien-être des personnes accompagnées et des professionnels, de leur sécurité et de leur épanouissement. Elle met en oeuvre le projet associatif, déroule les politiques publiques sur son territoire, crée des partenariats avec l'ambition de répondre aux attentes et besoins des personnes accompagnées.

2^{ème} partie



**MISSIONS,
BESOINS ET OBJECTIFS**

1. CADRE RÉGLEMENTAIRE ET MISSIONS DE L'EAM

Cadre réglementaire et financement

Les établissements d'accueil médicalisé sont régis par le code de l'Action Sociale et des Familles. Les fondements des EAM s'appuient sur plusieurs lois constrictives :

- Loi n° 75-535 du 30 juin 1975, loi d'orientation en faveur des personnes handicapées.
- Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 portant rénovation de l'Action sociale et médico-sociale
- Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Le budget de l'Etablissement d'Accueil Médicalisé distingue :

- Le forfait soins versé par l'Assurance Maladie via l'Agence Régionale de Santé (ARS). Il recouvre l'ensemble des frais occasionnés par les soins médicaux (médicaments, protections, consultations médicales...) et les charges afférentes au personnel médical et paramédical.
- Le tarif hébergement et accompagnement à la vie sociale fixé par le Conseil départemental du Tarn qui comprend la prise en charge des frais de fonctionnement de l'établissement et des frais de personnel autre que médical. Il appartient à chaque personne de financer la partie hébergement, par le biais de son AAH. En cas de ressources insuffisantes, l'aide sociale peut intervenir.



Missions

L'Etablissement d'Accueil Médicalisé (EAM) répond aux missions essentielles suivantes :

- Accompagner dans tous les actes essentiels de la vie, favoriser l'autodétermination des personnes et leur permettre d'exprimer leur pleine potentialité.
- Assurer un environnement médical, social, nécessaire à la santé et au bien être physique, psychique, intellectuel et affectif. Faire de la prévention afin de maintenir un état de bien-être global satisfaisant pour la personne.
- Fournir un lieu de vie et des conditions permettant de favoriser la vie relationnelle, culturelle, et d'être un citoyen épanoui et accompli.

Tout ceci en mettant en œuvre un projet personnalisé qui permet à chaque personne accueillie de développer ses potentialités.

2. PERSONNES ACCUEILLIES ET LEURS BESOINS

Personnes accueillies

L'Etablissement d'Accueil Médicalisé accueille des adultes et jeunes majeurs en situation de handicap. Le handicap peut être de nature physique ou psychique. Il s'agit de déficiences intellectuelles légères à profondes, troubles psychiques, des mobilités réduites, des troubles du spectre autistique, des syndromes de Down... tout handicap nécessitant l'accompagnement d'une tierce personne pour la plupart des actes essentiels de l'existence ainsi qu'une surveillance médicale et des soins constants. Toutes les personnes accueillies à l'EAM La Planésie bénéficient d'une orientation par la CDAPH, qui peut être simple ou double, c'est-à-dire couplée à une orientation MAS.

L'EAM La Planésie : 12 résidents.



Cela fait en moyenne 33 ans que ces 12 résidents habitent à la Planésie au sein de l'EAM et précédemment au Foyer de Vie. A noter que 8 d'entre eux étaient présents à la création du Foyer de Vie en 1987.

11 des 12 résidents de l'EAM bénéficient d'une mesure de protection juridique.

Pour 6 des résidents, le représentant légal est un Service Mandataire à la Protection des Majeurs (SMJPM), 4 résidents sont représentés par un membre de leur famille et 2 sous diverses formes.

Les besoins des personnes

Au sein de l'EAM, nous prenons appui sur une conception large du soin comme le développe la Recommandation de **Bonnes Pratiques Professionnelles** de l'ANESM « L'accompagnement à la santé de la personne handicapée » (Juin 2013).

Ainsi la dimension de la santé est totalement intégrée dans la démarche globale d'accompagnement de la personne, et à son projet personnalisé, dans une approche visant l'autonomie des personnes.

Une analyse des besoins des 12 résidents a été réalisée par l'équipe pluridisciplinaire en 2022 sur la base des nomenclatures détaillées de SERAFIN-PH.



BESOINS

Evaluation
de 1 à 5

1 = Difficultés
faibles

5 = Difficultés
élevées

Santé	Evaluation EAM *	Référence Serafin-PH
Fonctions mentales, psychiques, cognitives et du système nerveux	4,2	1.1.1.1
Appareil bucco-dentaire	4,1	1.1.1.4
Fonctions cardio-vasculaire, hématopoïétique, immunitaire et respiratoire	3,9	1.1.1.5
La peau et aux structures associées	3,9	1.1.1.9
Fonctions locomotrices	3,7	1.1.1.8
Fonctions digestive, métabolique et endocrinienne	3,4	1.1.1.6
Douleur (réalité et capacité d'expression)	3,3	1.1.1.3
Fonctions sensorielles	3,1	1.1.1.2
Fonctions génito-urinaires et reproductives	3,1	1.1.1.7
La voix et la parole	2,4	1.1.1.4

Autonomie	Evaluation EAM *	Référence Serafin-PH
Prendre des décisions adaptées et pour la sécurité	4,9	1.2.1.4
L'entretien personnel	4,0	1.2.1.1
Les relations et les interactions avec autrui	3,8	1.2.1.2
La mobilité	3,3	1.2.1.3

Participation sociale	Evaluation EAM *	<i>Référence Serafin-PH</i>
Ressources et autosuffisance économique	5	1.3.5.1
Vivre dans un logement	3,5	1.3.2.1
Accomplir les activités domestiques	3,5	1.3.2.2
Accéder aux droits et à la citoyenneté	3,3	1.3.1.1
Besoins transversaux en matière d'apprentissages	3,3	1.3.3.3
Vie familiale, parentalité, vie affective et sexuelle	3,3	1.3.3.4
Participer à la vie sociale	3,3	1.3.4.1
Se déplacer avec un moyen de transport	3,3	1.3.4.2
Apprendre à être pair-aidant	3	1.3.3.5

* : Moyenne des évaluations des 12 personnes accompagnées

Evolution du public

Dans les années de déroulement de ce projet d'établissement 2023 / 2027, la question de l'évolution du public se posera, notamment par la potentielle arrivée de jeunes adultes accompagnés par l'Institut Médico-Educatif de Lostanges avec Troubles du Spectre Autistique. Dans le même temps, d'autres enjeux se poseront pour le public actuel comme le soin, le vieillissement ou la fin de vie.

La préparation et la formation des professionnels à ces évolutions seront incontournables et nécessaires avec chronologiquement, un travail à mener : Soins et vieillissement / Fin de vie / Troubles du Spectre Autistique.

3. LES OBJECTIFS D'ACCOMPAGNEMENT

Le sens de notre action

La personne en situation d' handicap, accueillie, protégée et accompagnée à l'EAM, dénommée aussi « résident-e », « Planésien-ne » (en référence au quartier qu'elles habitent : le quartier de La Planésie), est au coeur d'un dispositif construit pour la servir de manière directe ou indirecte.

La personne accueillie est la raison d'être de l'établissement et donc des professionnels. Les acteurs qui l'accompagnent concourent à son bien-être, chacun d'après son rôle et ses compétences qui se trouvent

complémentaires. Cette synergie a pour objectif final **l'autodétermination** de la personne: c'est-à-dire la possibilité de définir ce qui est important pour sa vie tout en s'autorisant l'erreur.

Les potentiels des personnes accueillies sont très hétérogènes. Certaines personnes possèdent une autonomie relative dans la gestion de certains actes de la vie quotidienne. D'autres ont au contraire, un besoin d'un accompagnement soutenu pour les actes quotidiens.

Les équipes de l'EAM s'assurent d'apporter une réponse adaptée aux résidents au cours de leur séjour et dans leur vie quotidienne, malgré l'hétérogénéité des troubles et handicaps des personnes accueillies en lien avec les recommandations de l'ANESM et de l'HAS.

Les recommandations de l'ANESM, la déclinaison à l'EAM

Nous nous basons sur les dernières recommandations de l'ANESM, afin d'apporter aux personnes une qualité de vie optimale et en adéquation avec le paradigme sociétal.

Ainsi l'ANESM priorise 6 recommandations qui nous servent de socle pour nos accompagnements :

- La personne handicapée, actrice et citoyenne
- Les dimensions fonctionnelles, identifier les habiletés existantes sur lesquelles s'appuyer
- La santé
- La vie quotidienne
- Les transitions et la fin de vie
- Les professionnels et les familles

4. LES PRESTATIONS DÉLIVRÉES

PRESTATIONS

Evaluation
de 1 à 5

1 = Accompagnements
réduits

5 = Accompagnements
soutenus

Santé	Evaluation EAM *	Référence Serafin-PH
Soins médicaux à visée préventive, curative et palliative Focus sur l'appareil bucco-dentaire	4,1 4,3	2.1.1.1
Soins techniques et de surveillance infirmiers ou délégués	4,1	2.1.1.2
Prestations des psychologues	3,0	2.1.1.3
Prestations des pharmaciens et préparateurs en pharmacie	Commentaire 1	2.1.1.4
Prestations des auxiliaires médicaux et des instructeurs en locomotion	Commentaire 2	2.1.2.1

Commentaire 1 Prestation conventionnée avec une pharmacie extérieure.

Commentaire 2 Prestations extérieures : Masseurs-kinésithérapeutes ergothérapeutes, esthéticienne, soins corporels, snoezelen, lieux de répit, organisateur vacances...

Professionnels issus des autres Pôles APAJH du Tarn : Psychomotricien, orthophoniste, diététicien

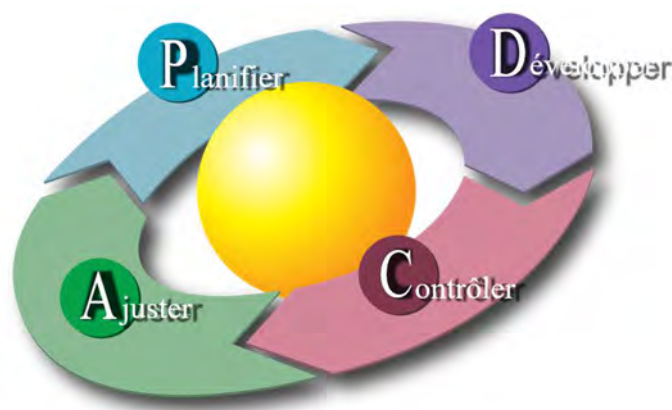
Autonomie	Evaluation EAM *	Référence Serafin-PH
Prendre des décisions adaptées et pour la sécurité	4,4	2.2.1.3
Actes de la vie quotidienne	4,0	2.2.1.1
Communication et relations avec autrui	3,8	2.2.1.2

Participation sociale	Evaluation EAM *	Référence Serafin-PH
Ressources et autogestion : Accès aux droits sociaux et aides afférentes	5	2.3.5
Expression du projet personnalisé	3,8	2.3.1.1
Vivre dans un logement	3,5	2.3.2.1
Accomplir les activités domestiques	3,5	2.3.2.2
Exercice des droits et libertés	3,3	2.3.1.2
Réaliser des activités de jour spécialisées	3,3	2.3.3.4
Vie familiale, vie affective et sexuelle	3,3	2.3.3.5
Lien avec les proches et le voisinage	3,3	2.3.4.1
Participation aux activités sociales et de loisirs	3,3	2.3.4.2
Développement de l'autonomie pour les déplacements	3,3	2.3.4.3
Représentation des pairs et la pair-aidance	3	2.3.3.6

5. OUTILS D'ÉVALUATION DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

La démarche qualité de l'EAM La Planésié vise à :

- Respecter les droits fondamentaux des personnes accompagnées.
- Améliorer la qualité des services rendus aux personnes accueillies.
- Améliorer la participation des résidents ainsi que celle de leur famille et à développer l'ouverture de l'établissement sur son environnement.



Elle est également un moyen de valoriser le travail des professionnels, de capitaliser leur savoir-faire, et de développer la collaboration entre eux autour d'un objectif commun : **La personne accompagnée au centre du dispositif**. Elle consiste à harmoniser les pratiques et développer la lisibilité et la traçabilité par la création concertée de différents supports et procédures écrits.

L'enjeu pour la structure est donc de poursuivre la mise en oeuvre de la démarche qualité. Le pilotage de cette démarche sera réalisé au sein de l'EAM via un COPIL qualité régulier qui définira les axes de travail, notamment à partir du plan d'amélioration continue. Un suivi régulier des actions qualité via le COPIL, un renforcement de la communication et de la sensibilisation des professionnels sont également des objectifs au long cours qui permettront de pérenniser la démarche.

Ce Projet d'établissement est partie intégrante de la démarche d'amélioration continue de l'EAM et à ce titre son plan d'action 2023-2027 est ajouté au plan d'amélioration continue de la qualité.

Les objectifs et actions plus particulièrement issus du Projet d'établissement sont bien identifiés pour permettre une évaluation annuelle associée au rapport d'activité..

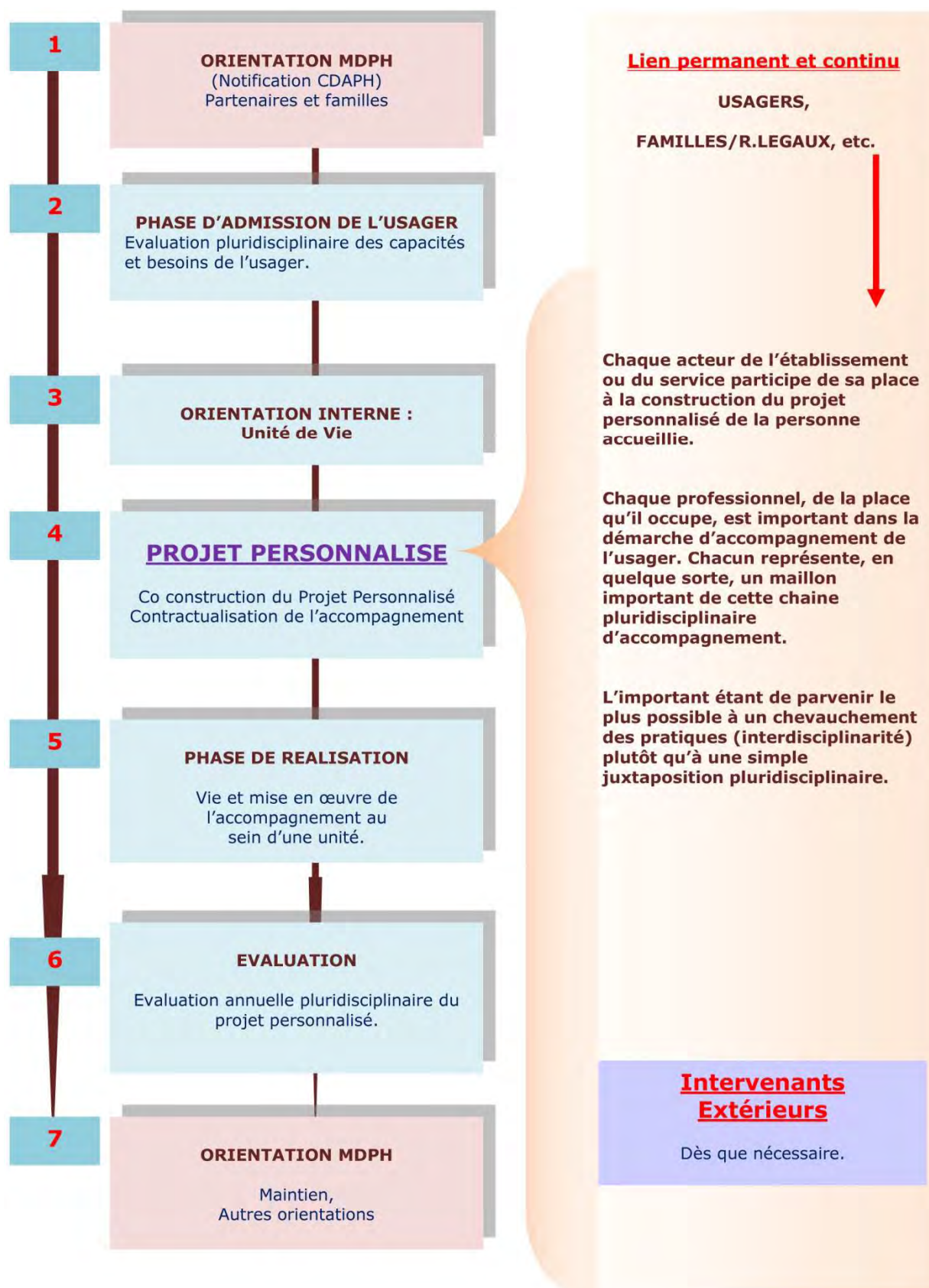
3^{ème} partie



MODALITÉS D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT

1. ACCUEIL ET ADMISSION

Processus d'accueil et de suivi de la personne accompagnée (cf Annexe III)



Modalités d'accès

L'entrée en Etablissement d'Accueil Médicalisé (EAM) est soumise à une orientation relevant de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) du département avec un dossier à constituer auprès de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Modes d'accompagnement et de prise en charge

L'accompagnement proposé au sein de l'EAM s'effectue sur la base d'un projet personnalisé avec notamment plusieurs types de prestations :

- Relatives aux actes de la vie quotidienne : Lever, toilette, habillage, repas, coucher...
- Médicales, paramédicales (soins infirmiers...) en interne et de rééducation (kinésithérapie, ergothérapie...) en externe.
- Psychosociales : Suivi psychologique des résidents et soutien aux familles.

Plusieurs activités peuvent être proposées aux résidents suivant leur projet personnalisé, que ce soit dans dans l'enceinte de l'établissement ou à l'extérieur.:

- Activités à but éducatif et de socialisation (cours, organisation de sorties...).
- Activités culturelles (cinéma, visites de musées...).
- Activités physiques (promenades, sport...).
- Activités manuelles, arts plastiques.
- Activités d'expression.
- Activités à but thérapeutique (art thérapie, psychomotricité, balnéothérapie).

2. PRATIQUES APPLIQUÉES À TOUT ACCOMPAGNEMENT

Bienveillance et prendre soin

Dans la recommandation de bonnes pratiques professionnelles « Bienveillance et prendre soin » de 2008, l'ANESM place le concept de bienveillance au premier plan des attentes et représentations du secteur médico-social et au cœur de ce qui motive la fonction professionnelle.

Elle est une culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives. Elle vise à promouvoir le bien-être de l'utilisateur en gardant à l'esprit le risque de maltraitance. Elle ne se réduit ni à l'absence de maltraitance, ni à la prévention de la maltraitance. La bienveillance se caractérise par une recherche permanente d'individualisation et de personnalisation de la prestation. Elle ne peut se construire au sein d'une structure donnée qu'au terme d'échanges continus entre tous les acteurs.

« Chaque être humain porte en lui un espace intime qui lui est propre, une limite que l'autre en face ne doit pas dépasser [...] sans cette préoccupation constante du respect de l'autre, aucun projet, aucune attitude n'ont de sens » (BRANDEHO D. *Usure dans l'institution*. Rennes : ENSP, 2000, P. 70).

La bientraitance relève d'une culture partagée du respect de la personne et de son histoire, de sa dignité et de sa singularité.

- Pour le professionnel, il s'agit d'une manière d'être, de dire et d'agir, soucieuse de l'autre, réactive à ses besoins et à ses demandes, respectueuse de ses choix et de ses refus. La bientraitance intègre le souci de maintenir un cadre institutionnel stable, avec des règles claires, connues et sécurisantes pour tous et d'un refus sans concession de toute forme de violence.
- L'expression de la personne accompagnée est valorisée. La bientraitance est concrètement une démarche répondant aux droits de la personne et à ses choix.
- La démarche de bientraitance est un aller-retour permanent entre penser et agir. Elle exige à la fois une réflexion collective sur les pratiques des professionnels, et nécessite une mise en acte rigoureuse des mesures que la réflexion collective préconise pour les améliorer. Dans cette optique, elle induit l'adoption d'une culture de questionnement permanent.
- La recherche de bientraitance est une démarche continue d'adaptation à une situation donnée. Par essence, elle est sans fin. Elle implique une réflexion et une collaboration incessantes entre tous les acteurs d'un accompagnement, à la recherche de la meilleure réponse possible à un besoin identifié, à un moment donné.

*Un dispositif national d'accueil et d'écoute téléphonique a été mis à disposition de tous, particuliers comme professionnels, en vue d'alerter sur une situation de maltraitance : le **3977** pour les situations concernant les personnes âgées et les personnes handicapées adultes.*

Intimité, vie affective et sexuelle

C'est à la fois un besoin essentiel, une nécessité vitale aussi et un aspect de la personnalité humaine qui ne peuvent être séparés des autres aspects de la vie. Tout comme la santé est un droit fondamental de l'être humain, la santé sexuelle doit au même titre, être un droit fondamental de l'être humain. La vie affective et sexuelle est une composante essentielle de l'équilibre de tout être humain. L'accompagnement des différentes dimensions de la sexualité est complexe mais déterminant pour l'épanouissement de chaque individu. Il mérite donc d'être au centre de nos préoccupations.

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit la santé sexuelle comme « faisant partie intégrante de la santé, du bien-être et de la qualité de vie dans leur ensemble. C'est un état de bien-être physique, émotionnel, mental et social en relation avec la sexualité. La santé sexuelle requiert une approche positive et respectueuse de la sexualité. Pour atteindre et maintenir un bon état de santé sexuelle, les droits sexuels de tous les individus doivent être respectés et protégés ».

Pour en savoir plus : https://www.apajh.org/uploads/2020/11/Charte-Intimite-vie-affective-et-sexuelle_Version-FALC.pdf

Le processus d'autodétermination

La question du choix est fondamentale pour tous les axes de la vie, surtout lorsque les personnes ne parlent pas. Notre ambition première est de favoriser l'expression et le pouvoir d'agir de la personne en situation de handicap.

Nous avons à cœur de développer des moyens de communication adaptés. Ainsi l'outil de communication doit permettre l'expression des choix de la personne accompagnée et de ce fait de lui permettre l'autodétermination. Il doit faciliter et rendre accessible l'information sur les droits et libertés.

Chaque professionnel favorisera l'autodétermination des personnes qu'il accompagne et portera sa voix si nécessaire.

La proximité comme complémentarité entre le soin et l'éducatif

La clé d'entrée à l'EAM est la situation de santé et d'autonomie de la personne pour qui il est nécessaire de bénéficier d'un accompagnement global de proximité, dans tous les actes du quotidien.

Ainsi, les approches médicales et éducatives sont complémentaires : elles doivent permettre de répondre aux besoins et attentes de la personne accompagnée.

Le projet de soin fait partie intégrante du projet personnalisé et prend en compte son processus d'adaptation.

L'équipe des professionnels, en relation intersubjective avec la personne ou la famille, suscite sa participation à décrire une situation vécue et en comprendre la signification. Elle est à l'affût des rythmes de la personne et elle l'aide à considérer les possibles, au-delà de sa réalité présente.

Le travail pluridisciplinaire, coordonné et avec les personnes

Chaque professionnel assure dans sa fonction la coordination de projet. A l'EAM, les professionnels ont pour mission l'élaboration, la mise en place et le suivi du projet personnalisé qui est évalué annuellement de façon pluridisciplinaire. La personne accueillie exprime ses souhaits et ses attentes qui vont orienter les objectifs de l'accompagnement, et les professionnels travaillent de concert lors des différentes réunions de travail. (cf annexe V)

3. PERSONNALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

Les principaux objectifs d'accompagnement :

L'accompagnement des personnes se fait de façon pluridisciplinaire et organisé autour des 4 points suivants :

- **Avoir le meilleur état de santé possible**
 - ✓ Lutter contre la sédentarité.
 - ✓ Exploiter et maintenir les potentialités de chacun, aux niveaux physique, intellectuel et psychologique.
- **Autonomie dans les activités de la vie quotidienne**
 - ✓ Respecter le rythme et les possibilités des personnes accompagnées.
 - ✓ Développer la notion de plaisir et de réalisation de soi par la prise en compte des besoins du corps : cocooning, esthétique et sensoriel
- **Soutien à la participation sociale**
 - ✓ Développer des partenariats interinstitutionnels.
 - ✓ Favoriser le lien social par des pratiques ou des rencontres ouvertes sur l'extérieur, et éviter l'isolement.
- **Vivre dans un logement adapté, accomplir des activités domestiques et se déplacer en sécurité**
 - ✓ Permettre le plus possible l'émanation de choix et être acteur dans les activités.
 - ✓ Favoriser des moments festifs en marquant des événements de vie et les faire partager.

Ces points seront déclinés dans le projet individuel de chaque résident

Élaboration du projet personnalisé

Source : Haute Autorité de Santé • Juillet 2022 • Recommandation de bonnes pratiques professionnelles
« L'accompagnement de la personne présentant un trouble du développement intellectuel »
Recommandation co-élaborée avec des professionnels de l'APAJH du Tarn
et des personnes accompagnées à L'EAM / FDV La Planésié – Castres

1. Co-construire, avec la personne accompagnée, sa famille et/ou son représentant legal, si la personne le souhaite :

Le projet personnalisé tiendra compte **des caractéristiques personnelles** (les étapes de développement, des potentialités, attentes, souhaits, intérêts, croyances, culture, valeurs, préférences, besoins, état de

santé du moment ...) et **des caractéristiques environnementales** (relations sociales et familiales, mode d'habitat, son cadre de vie, etc...). Le projet personnalisé est élaboré selon 3 thématiques : Santé et autonomie / Participation sociale / Famille, orientation, partenariat.

Les axes d'accompagnement sont proposés à la personne accompagnée, à sa famille et/ou son représentant légal. Un échange constructif nous permet d'être au plus près d'une réalité pour la personne accompagnée concernée. Un changement dans les axes, dans la formulation peut être nécessaire. Les nouveaux axes sont validés à l'issue d'une réunion dite de co-construction du projet personnalisé, et notifié dans un avenant au contrat de séjour signé par la personne accueillie et/ou son représentant légal.

2. Expliquer à la personne la démarche d'élaboration de son projet personnalisé et ce que cela implique pour elle, comme :

- les informations recueillies ;
- les objectifs définis au sein du projet ;
- les différentes étapes nécessaires ;

3. S'appuyer sur les temps d'élaboration du projet personnalisé

Cela permet à la personne de s'autodéterminer. Par exemple, proposer à la personne d'organiser et/ou d'animer tout ou partie des réunions concernant son projet et de participer à la rédaction des comptes-rendus et synthèses qui figureront dans ce document. Notamment les réunions de préparation des projets personnalisés qui ont lieu le mercredi matin de 10 h 00 à 12 h 00 en présence du chef de service, d'un membre de l'infirmerie et de l'équipe de l'EAM. Un document support est préalablement renseigné par la personne accompagnée et le coordinateur de projet selon une procédure validée. Plusieurs besoins de la vie de la personne sont abordés (Santé psychique et physique, relationnel, communication, socialisation, intimité, hygiène santé, hygiène corporelle, centres d'intérêts, loisirs, vacances, week-ends, savoirs faire, stages, environnement proche). Pour chaque besoin, des objectifs d'accompagnement sont dégagées. Ce qui va permettre de déterminer des prestations et actions à mettre en œuvre pour l'accompagnement.

4. Actualiser le projet personnalisé de la personne, selon les objectifs fixés au départ et en s'appuyant sur l'évolution de ses aspirations, les apprentissages réalisés, les réussites y compris très partielles. Toujours tenir compte de sa motivation et de ses centres d'intérêts.

5. Pour respecter ce que la personne souhaite faire dans sa vie, veiller à ce que les propositions d'accompagnement ne se limitent pas uniquement aux moyens internes dont dispose la structure. En cas de difficultés/manques de ressources internes, il est nécessaire de s'appuyer sur les possibilités du territoire.

4. EXPRESSION ET PARTICIPATION COLLECTIVES DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

Le CVS : Conseil de la Vie Sociale

Le décret n° 2022-688 du 25 avril 2022 est venu modifier la composition, le fonctionnement et les compétences du conseil de la vie sociale (CVS) et autres formes de participation. Déjà très expressif, le CVS de l'EAM, commun au Foyer de Vie (FDV) La Planésié, est un lieu d'échange et d'expression sur toutes les questions relatives au fonctionnement de l'établissement. Il est aussi un lieu d'écoute important, ayant pour vocation de favoriser la participation des résidents et des familles, mais aussi des salariés.

Au CVS, on donne son avis et on parle :

- ✓ De l'organisation de la vie quotidienne ;
- ✓ De l'animation et des prestations proposées ;
- ✓ Des outils de la loi 2002-2 ;
- ✓ Des projets de travaux et d'équipements ;
- ✓ De la participation et des droits et libertés des personnes accompagnées ;
- ✓ ...



Les avis et propositions adoptés par les membres du Conseil de la Vie Sociale font l'objet d'un compte-rendu rédigé par le secrétaire de séance (soutenu par le secrétariat de l'EAM / FDV La Planésié).

Le CVS participe pleinement à la démarche d'évaluation mais aussi, plus globalement, à la démarche qualité de l'établissement.

Le CVS évolue dans le respect de son règlement intérieur et se réunit au moins 3 fois par an.

La réunion des résidents de l'EAM

Elle a lieu tous les lundis après-midi en présence de toutes les personnes accompagnées et de plusieurs professionnels dont la coordinatrice.

Différents points sont abordés : Informations diverses, proposition et choix des activités pour la semaine suivante, réflexions actives et communes pour la préparation du CVS, la Commission Menu par exemple...

Le but de cette instance est de donner la parole à tout le monde et que chacun puisse être écouté.

Quelques mots du fonctionnement de la réunion : Prise de parole individuelle et libre, chacun s'exprime. Une vigilance est portée sur le respect de la parole de chacun et l'écoute mutuelle.

Le groupe de parole autodétermination l'EAM

Dans le cadre d'une réflexion autour du règlement de fonctionnement, un groupe « autodétermination » a été créé. Constitué de personnes accompagnées du FDV et de l'EAM, ce groupe de parole est libre d'accès, pour tous résidents, avec une possibilité d'accompagnement par un professionnel si besoin.

Ce groupe permet de discuter des actualités de la Planésié, mais aussi de sujet plus grave et éthique. Le directeur est convié par les personnes à ces réunions, et il prend acte des demandes et des interrogations et s'engage à porter une réponse à chaque questionnement.

5. LA GARANTIE DES DROITS

Ethique de la relation : Garanties du respect de la dignité de la personne accueillie

Le questionnement éthique (référence à la recommandation anesm de novembre 2010)

Trois éléments rendent compte de l'exigence d'une réflexion éthique qui fonde l'action des professionnels dans le secteur médico-social en général et à l'EAM de l'APAJH du Tarn en particulier.

1. **La vulnérabilité de la population accueillie ;**
2. **L'articulation entre les dimensions individuelles et collectives du travail d'accompagnement ;**
3. **L'évolution permanente du travail médico-social ;**

Il convient donc de réaffirmer la position d'acteur de la personne accompagnée et de considérer que les professionnels sont souvent aux prises avec des contradictions entre différentes logiques (éducatives, médicales...).

Concernant le champ de l'éthique, l'objectif est pour nous de favoriser le partage d'un langage commun basé sur une définition qui permette de situer l'éthique notamment au regard de la morale, du droit et de la déontologie. On peut ainsi considérer qu'il s'agit d' « une réflexion qui vise à déterminer le « bien agir » en tenant compte des contraintes relatives à des situations déterminées ». (ANESM 2010)

Le dossier de la personne accompagnée

Le dossier de la personne (papier et informatisé) est un outil de travail dont la gestion doit faire l'objet d'une réflexion collective. Ce dossier contient les informations :

- **utiles** : une liste type des pièces constitutives sera établie. Les professionnels n'intégreront que les pièces relatives à l'accompagnement et la prise de décision ;

- **authentifiées** : chaque pièce sera numérotée et datée, l'identité et la fonction de l'auteur/émetteur seront indiquées ;
- **actualisées** : l'actualisation se fera au regard de l'évolution de la situation et de l'accompagnement de la personne accompagnée. Les dossiers informatisés et papiers comporteront les mêmes éléments et leur mise à jour s'effectuera simultanément ;
- **achevées** : les documents préparatoires du dossier (brouillons, notes d'entretien) seront retirés avec la finalisation des pièces officielles.

Afin d'assurer le respect de la vie privée des personnes accompagnées, la procédure de gestion du dossier identifiera les professionnels ayant accès en partie ou en totalité au dossier. La personne accompagnée et/ou son représentant légal a accès à son dossier.

Les personnes qualifiées

Selon l'arrêté du 17 juin 2020 portant désignation de personnes qualifiées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux du département du Tarn, le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, la Préfète du département du Tarn et le Président du Conseil départemental du Tarn ont nommé pour les établissements et services accueillant des personnes handicapées :

- M. Jean-Michel BONNEMAIN | Tél. 06 74 08 63 01 | jm.bonnemain@wanadoo.fr
- M. Jean-Claude ROUTABOUL | Tél. 06 09 74 60 76 | jeanclaude-routaboul@orange.fr

6. PARTENARIATS ET STRATÉGIE D'OUVERTURE

Travail en réseau

Notre action prend également appui sur des partenaires extra institutionnels. Ce partenariat vient renforcer nos objectifs d'accompagnement, en multipliant les situations d'inclusion sociale et culturelle, de lutte contre la sédentarité, de développement des capacités motrices, de partage de moments de convivialité.



4^{ème} partie



PLAN D' ACTIONS **2023 / 2027**

Des besoins aux objectifs en passant par les prestations



5 BESOINS

- ✓ Avoir le meilleur état de santé possible
- ✓ Rechercher l'autonomie dans les activités de la vie quotidienne
- ✓ Soutenir la participation sociale
- ✓ Vivre dans un logement adapté, accomplir des activités domestiques et se déplacer en sécurité
- ✓ Gérer, manager, coopérer et communiquer

12 PRESTATIONS

- Prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles

Recherche d'autonomie pour :

- Les actes de la vie quotidienne
- La communication et les relations avec autrui
- Prendre des décisions adaptées et pour la sécurité

Accompagnements :

- à l'expression du projet personnalisé
- À l'exercice des droits et libertés
- De la vie familiale, de la parentalité, la vie affective et sexuelle
- Du lien avec les proches
- Pour la participation aux activités sociales et de loisirs
- Accompagnements pour accomplir les activités domestiques
- Locaux et autres ressources pour réaliser des prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles
- Hygiène, entretien et sécurité des locaux et espaces extérieurs.

20 OBJECTIFS

- Promotion de la santé de la personne accueillie
- Alimentation de qualité dans les dimensions Santé & Plaisir
- Sécurisation du circuit du médicament
- Soutien aux professionnels pour répondre aux besoins de toutes personnes en situation de handicap
- Accompagnement de la fin de vie
- Prise en compte des particularités sensorielles
- Favoriser le pouvoir d'agir de la personne accompagnée
- Proposition d'un accompagnement personnalisé adapté aux capacités de chacun-e
- Accès aux droits fondamentaux et aux libertés
- Participation de la personne dans le fonctionnement de l'EAM et dans la vie civique
- Développement des possibilités de rencontres et de loisirs à l'EAM, dans le réseau des partenaires et dans la cité
- Respect, maintien et développement des liens familiaux
- Personnaliser son « chez-soi »
- Développer des habitudes de vie et des compétences dans son espace privé
- Entretien de la « Maison » EAM
- Circulations facilitées au sein de la Planésié pour les personnes disposant d'un déambulateur ou d'un fauteuil roulant
- Autonomie la plus grande possible dans les déplacements en véhicule
- Cohérence et cohésion dans l'action des professionnels de l'EAM au service des personnes accueillies
- Harmonisation des pratiques professionnelles
- Identification de l'EAM La Planésié au sein du secteur médico-social

1. Avoir le meilleur état de santé possible

Prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles

OBJECTIFS	ACTIONS	MOYENS
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promotion de la santé de la personne accueillie en lien avec les fiches actions du CPOM (cf annexes) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place la coordination du parcours de santé de la personne accueillie. ✓ Mettre en place le Dossier Médical Partagé. ✓ Soutenir la notion de consentement éclairé. ✓ Proposer des activités physiques adaptées. ✓ Mettre en place des évaluations médicales (déglutition, allergies, intolérances...). ✓ Mettre en œuvre des axes de préventions en matière d'hygiène alimentaire, corporelle et bucco-dentaire. ✓ Proposer un accompagnement en lien avec la vie affective, relationnelle et intime. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Engagement au niveau associatif à mettre en place le DUI conformément aux attentes du législateur. ➤ Intervention de professionnels en activité physique adapté et/ou aller vers des structures adaptées en ville. ➤ Garantir sur le plan médical le dépistage des maladies grave. ➤ Participation à la Commission Soins portée par la Fédération des APAJH. ➤ S'engager dans un projet de promotion de la santé des personnes accueillies avec le soutien de l'ARS et de l'IREPS.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Alimentation de qualité dans les dimensions Santé & Plaisir en lien avec les fiches actions du CPOM (cf. annexes) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Améliorer la coopération avec le prestataire des repas. ✓ Améliorer la compétence des professionnels quant aux gestes techniques de cuisine et de remise en température notamment pour les textures adaptées. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formaliser les obligations de chacun à travers une convention de coopération. ➤ Participation de la direction à toutes les Commissions Menu.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sécurisation du circuit du médicament 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place une traçabilité efficiente de l'administration des médicaments. ✓ Généraliser l'utilisation de la fiche d'évènements indésirables dans le cas d'une erreur dans le circuit du médicament. ✓ Informer les professionnels des effets des médicaments. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Dossier Unique Informatisé et tablette. ➤ Procédure de gestion des évènements indésirables. ➤ Interventions des médecins (généraliste et psychiatre) ainsi que des infirmiers : Sensibilisation et accompagnement des professionnels aux gestes techniques, etc.

Prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles

OBJECTIFS	ACTIONS	MOYENS
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Soutien aux professionnels pour répondre aux besoins de toutes personnes en situation de handicap 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Former les professionnels à l'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique, au vieillissement, aux Troubles du Spectre Autistique, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Inscription des thématiques citées dans le plan de développement des compétences.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagnement de la fin de vie 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Se doter d'outils supplémentaires afin de prendre en compte la douleur. ✓ Former les professionnels aux sujets de la fin de vie et des soins palliatifs. ✓ Avoir recours lorsque nécessaire à l'Hospitalisation A Domicile (HAD). ✓ Travailler avec le Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) du Tarn. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Utilisation d'outils éprouvés dans le réseau APAJH et des EAM / MAS. ➤ Identification des partenariats possibles dans le réseau. ➤ Mettre à jour la convention HAD. ➤ Entrer dans un travail avec le DAC du Tarn.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prise en compte des particularités sensorielles 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Apporter de meilleures réponses aux besoins des personnes accompagnées. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Se doter d'une salle de bien-être et d'activités sensorielles.

2. Rechercher l'autonomie dans les activités de la vie quotidienne

Recherche d'autonomie dans les accompagnements pour :

- les actes de la vie quotidienne,
- la communication et les relations avec autrui,
- prendre des décisions adaptées et pour la sécurité.

OBJECTIFS	ACTIONS	MOYENS
<ul style="list-style-type: none">▪ Favoriser le pouvoir d'agir de la personne accompagnée▪ Proposition d'un accompagnement personnalisé adapté aux capacités de chacun·e sur les sujets suivants :<ul style="list-style-type: none">○ Entretien personnel.○ Relations et interactions avec autrui.○ Mobilité.○ Prise de décisions adaptées.○ Respect du rythme de la personne et accompagnement des régressions.	<ul style="list-style-type: none">✓ Mettre en place un management par le sens et par les valeurs qui permettent le pouvoir d'agir de l'ensemble des collaborateurs.✓ Accompagner les collaborateurs à favoriser l'autodétermination de toutes les personnes accueillies.✓ Soutenir les aidants.✓ Concevoir des actions de prévention et d'adaptation de l'environnement à la baisse de l'autonomie des personnes.	<ul style="list-style-type: none">➤ Formation de l'ensemble des professionnels y compris des cadres à la démarche d'autodétermination.➤ Mise en œuvre dans la pratique professionnelle les valeurs de la Charte Managériale de 2022.➤ Mise en place de manière participative une dynamique permettant le pouvoir d'agir des personnes.➤ Organisation de réponses pour soutenir les aidants proches.

3. Soutenir la participation sociale

Accompagnements :

- à l'expression du projet personnalisé,
 - à l'exercice des droits et libertés,
 - de la vie familiale, de la parentalité, la vie affective et sexuelle,
 - du lien avec les proches,
 - pour la participation aux activités sociales et de loisirs.

OBJECTIFS	ACTIONS	MOYENS
<ul style="list-style-type: none">▪ Accès aux droits fondamentaux et aux libertés▪ Participation de la personne dans le fonctionnement de l'EAM et dans la vie civique▪ Développement des possibilités de rencontres et de loisirs à l'EAM, dans le réseau des partenaires et dans la cité▪ Respect, maintien et développement des liens familiaux	<ul style="list-style-type: none">✓ S'approprier la nouvelle procédure associative sur le Projet Personnalisé (PP).✓ Réaliser le livret d'accueil en Facile A Lire et à Comprendre (FALC) et en vidéo.✓ Identifier et construire un réseau au service des parcours des personnes.✓ S'engager dans un projet de promotion de la santé des personnes accueillies avec le soutien de l'ARS et de l'IREPS, pour bénéficier d'un accompagnement sur les thématiques de l'intimité, de la vie affective et sexuelle.✓ Mettre en place l'aide aux aidants.✓ Promouvoir l'expression citoyenne des personnes accueillies et soutenir le droit de vote.	<ul style="list-style-type: none">➤ Entretien individuel pour recueillir l'expression de la personne, base fondamentale de la co-construction du PP. (Réflexion sur l'interlocuteur qui évalue les besoins).➤ Utiliser le conseil de la Vie Sociale comme support au pouvoir d'agir des personnes et à leur expression citoyenne.➤ Réunion hebdomadaire des personnes accueillies et groupes d'expression thématiques.➤ Liens avec des élus du territoire pour soutenir les votes aux élections.

4. Vivre dans un logement adapté, accomplir des activités domestiques

- **Accompagnements pour accomplir les activités domestiques.**
 - **Locaux et autres ressources pour réaliser des prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles.**
 - **Hygiène, entretien et sécurité des locaux et espaces extérieurs.**

OBJECTIFS	ACTIONS	MOYENS
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Personnalisation de son « chez-soi » ▪ Développement d'habitudes de vie et de compétences dans son espace privé ▪ Entretien de son « chez-soi » à l'EAM ▪ Circulations facilitées au sein de la Planésié pour les personnes disposant d'un déambulateur ou d'un fauteuil roulant ▪ Autonomie la plus grande possible dans les déplacements en véhicule 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place l'inventaire des effets personnels (meubles). ✓ Adapter le matériel mis à disposition des personnes. ✓ Sécuriser les locaux afin de prévenir les risques liés aux pertes de repères spatio-temporels. ✓ Finaliser la mise en accessibilité de la voirie interne et des bâtiments. ✓ Mettre en place l'essai des véhicules par les résidents avant le choix lors des renouvellements (facilité d'accès). ✓ Réserver le Transport A la Demande (TAD) de Castres-Mazamet. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en place de procédures (FALC et /ou vidéo) ➤ Service technique et Agenda d'Accessibilité Programmée. ➤ Rencontre avec la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.

5. Gérer, manager, coopérer et communiquer

OBJECTIFS	ACTIONS	MOYENS
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cohérence et cohésion dans l'action des professionnels de l'EAM au service des personnes accueillies ▪ Harmonisation des pratiques professionnelles ▪ Identification de l'EAM La Planésié au sein du secteur médico-social 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Refondre l'organisation des plannings pour une meilleure réponse aux besoins des personnes accueillies. ✓ Travailler la cohésion d'équipe et l'évolution des pratiques en fonction des besoins du public accueilli. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Organigramme de l'EAM. ➤ Fonctions supports du Siège Social. ➤ Conventions de partenariats. ➤ Prestataires extérieurs : Vidéo, supports imprimés. ➤ Futur logiciel métier avec le Plan numérique ARS.

5^{ème} partie



I/ Gestion des données des personnes accueillies

Respect de la confidentialité

L'ensemble du personnel de l'EAM s'engage à maintenir un comportement professionnel et à conserver la discrétion et la confidentialité la plus absolue sur toutes les informations dont il pourrait avoir connaissance à l'occasion de l'exécution de ses missions.

Cette obligation se prolonge même au-delà de la cessation du contrat de travail. Le personnel de l'EAM veillera à respecter les lois et règlements en vigueur. Cette même vigilance sera demandée aux personnes accueillies afin de permettre notamment le bon exercice des missions confiées à l'EAM.

Traitement des données informatiques personnelles et accès au dossier

Les données à caractère personnel recueillies par l'EAM peuvent faire l'objet d'un traitement, dans le respect de la loi du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles.

L'EAM s'engage à ce que :

- Les données ne soient collectées que pour répondre à la mission d'accueil et d'accompagnement par et ne seront pas traitées ultérieurement de manière incompatible avec ces finalités. Toutefois, un traitement ultérieur de données à des fins statistiques ou historiques est considéré comme compatible avec les finalités initiales de la collecte des données, s'il est réalisé dans le respect de la loi et s'il n'est pas utilisé pour prendre des décisions à l'égard des personnes concernées.
- Les données collectées soient adéquates, pertinentes et non excessives au regard des finalités pour lesquelles elles sont collectées et de leurs traitements ultérieurs.
- Chaque personne accueillie ait accès, sur demande auprès de la direction du service, à toute information la concernant. Pour cela, un dossier qui lui est propre est constitué afin de centraliser toutes les informations nécessaires.

Règlement Général sur la Protection des Données

L'APAJH du Tarn est engagée depuis janvier 2019 dans un projet de mise en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données et la Loi Informatique et Libertés. Une phase de travail conséquente s'est achevée en 2020 : l'inventaire des traitements de données personnelles, réalisé dans tous les établissements de l'association.

Cet inventaire a permis de réaliser la cartographie des activités de l'APAJH du Tarn au cours desquelles sont traitées des données personnelles. Cette cartographie permet de réaliser le registre des traitements, outil incontournable du RGPD.

II / Etapes de co-construction du Projet EAM

<p>Groupe 1 : Santé et autonomie</p> <p>6 professionnels dont CS et Coordinatrice</p> <p>Mercredi 1^{er} décembre 2021 Mercredis 19 janvier & 16 février 2022</p>	<p>Groupe 2 : Participation sociale</p> <p>7 professionnels dont DA</p> <p>Mercredi 15 décembre 2021 Mercredis 19 janvier & 9 février 2022</p>
--	---

<p>Réunion « médicale »</p> <p>Médecin coordinateur, infirmiers, Directrice adjointe, Chef de service et Coordinatrice</p> <p>Mardi 25 janvier 2022</p>
--

<p>Association des habitants à la réflexion</p> <p>Sandrine, Chantal, Tessa, Christine et Sébastien, Président du CVS.</p> <p>Mardi 15 février 2022</p>	<p>Thématique de l'organisation de l'établissement</p> <p>Toute l'équipe des professionnels</p> <p>Mercredi 9 mars 2022</p>
--	--

<p>Comité exécutif : Directeur, Directrice adjointe, Chef de service, Coordinatrice, Référente Qualité</p> <p>Lundi 17 janvier 2022 Mercredi 16 mars 2022 Mercredi 1^{er} juin 2022</p>	<p>Visio avec les partenaires</p> <p>Pharmacie Cabinet d'infirmiers IFSI Podologue Kiné Esthéticienne ESAT & Sodexho IME Lostanges IEM Lardillé Réseau Arc En Ciel MDA/MDPH CHIC Hautpouloise Thé dansant Globetour...</p> <p>Jeudis 17 & 24 février à 15 h 00</p>
--	---

Réunions	Participants	Volume horaire
Professionnels : Groupes 1 et 2	6 à 7	12
Ensemble des salariés	12	2
Comités exécutifs	5	8
Avec le Médecin coordinateur	6	2
Avec les habitants	5	2
Avec les partenaires (2 visio + 1 visite)	4	2
Avec la Direction	3	7
15 réunions	25 personnes	35 heures

III / Procédure simplifiée d'admission

QUI	TACHES	PROTOCOLES/EN /ANNEXES
Equipe de direction	<p>1</p> <p>Envoi du dossier de préadmission</p> <p>Analyse des données administratives de la demande</p> <p>Admission possible ? (2)</p> <p>non → Courrier de réponse négative → Proposition d'orientation si possible → Classement de la demande</p> <p>oui → Place disponible ?</p>	Via trajectoire M-501-PRO01-EN01-Courrier liste d'attente VIERGE.docx Fiche de demande de preadmission-2020.pdf
Equipe de direction Assistante sociale	<p>Place disponible ?</p> <p>non → Inscription sur liste d'attente et conservation de la demande</p> <p>oui → Rencontre de la famille et du résident et visite de l'établissement (3)</p>	M-501-PRO01-EN01-Courrier liste d'attente VIERGE.docx S:\DossierAccompagnement\LISTE D'ATTENTE/OBJECTIF ADMISSION.xlsx
Commission d'admission	<p>Etablissement conforme aux besoins du demandeur ?</p> <p>non → Orientation vers une autre structure</p> <p>oui →</p>	
Service administratif	<p>Demande des pièces administratives manquantes si besoin</p> <p>Création du dossier individuel de la personne</p>	Océalia Dossier accompagnement
Direction et Services animation et paramédicale	<p>Période d'accueil temporaire si possible (4)</p> <p>Planification de l'entrée et préparation de l'accueil</p>	
Unité de vie	<p>Coordination de l'accueil et de l'hébergement (5)</p>	
Secrétariat	<p>Admission ? (6)</p> <p>non → Réadaptation ou orientation vers d'autres structures</p> <p>oui → Informer le siège social d'une nouvelle admission (7)</p> <p>Information à la MDPH</p> <p>Poursuite de l'accueil et signature du contrat de séjour dans le mois qui suit l'admission</p>	Remise des documents : M-501-PRO01-EN04-FICHE SIGNALÉTIQUE DU RESIDENT.doc M-501-PRO01-EN03-CONSTITUTION DOSSIER RESIDENTS.doc BULLETIN D'ENTREE.docx S:\Administratif\Tableau de bord\Contrat de séjour\M-501-PRO01-EN05-CONTRAT DE SEJOUR VIERGE 2019.docx

IV / Déroulement d'une journée à l'EAM

Les matinées

Elles débutent avec un temps de liaison avec le surveillant de nuit, informations par lecture des mails et des notifications informatiques. Puis un professionnel se charge de la distribution des traitements dans les chambres. C'est à ce moment que nous pouvons percevoir chez les personnes d'éventuelles douleurs matinales, l'humeur, diverses inquiétudes... Par souci de conserver une dynamique de vie, nous les sollicitons pour le lever.

Le petit-déjeuner

Il s'étend de 08 h 00 à 09 h 30, afin de respecter un laps de temps suffisant avant le repas de midi. Un professionnel prend en charge son organisation, il accueille les personnes, favorise un climat chaleureux, et les accompagne dans la préparation du petit déjeuner en tenant compte de leurs potentialités. Elle favorise l'initiative et la participation de chacun. C'est un moment que nous souhaitons calme et posé car en découle souvent l'ambiance de la journée.

Les personnes accompagnées qui le souhaitent peuvent prendre leur petit déjeuner en tenue de nuit. Le libre choix est laissé, selon l'humeur du matin et leur état de fatigue.

La toilette

Nous attachons une place importante à la qualité de l'accompagnement autour de la toilette, pour favoriser le bien-être et l'estime de soi des personnes. Nous prenons le temps nécessaire au cocooning.

Les professionnels accompagnent la personne de sorte que chacun puisse maintenir son autonomie en lui donnant ou redonnant confiance en elle et permettre ainsi le maintien de ses acquis. Pour cela, nous laissons le temps aux personnes de « faire » en adaptant au maximum les espaces.

Aménagement du cadre de vie

Pour faciliter l'accès au lieu et fluidifier les déplacements au sein de l'EAM un travail d'aménagement et de décoration est en cours de réalisation.

Pour ce faire, là aussi nous tenons compte de l'avis et des besoins des personnes accompagnées, de l'espace nécessaire pour que chacun puisse se déplacer facilement dans les parties communes de l'EAM avec plusieurs déambulateurs. Les couloirs ont été aménagés avec des mains courantes.

Les salles de bain ont été rénovées et aménagées en ajoutant des barres d'appui, douches accessibles pour tous et intimité respectée.

Il en est de même pour l'aménagement des chambres : En suivant les projets personnalisés et les axes d'accompagnement établis en relation avec les représentants légaux ou les familles, nous accompagnons les personnes pour qu'elles puissent personnaliser leur chambre et créer ainsi un lieu où elles ont plaisir à se reposer. Cet espace privatif leur permet de s'éloigner du groupe, retrouver un endroit serein pour se poser, écouter de la musique ou autre...

En 2023 nous allons sécuriser les abords de l'établissement en proposant un espace clos suffisamment vaste pour permettre à chacun de pouvoir être à l'extérieur en toute sérénité.

La suite de la matinée se déroule de façon différente selon les résidents et leurs projets personnalisés et selon un planning établi par les professionnels :

- *Participation à la gestion du linge, ceux qui le peuvent apportent leur corbeille de linge sale à la lingerie et rapportent le linge propre, d'autres sont accompagnés.*
- *Possibilité d'utiliser le temps du matin pour ranger son armoire, son linge, entretenir sa chambre...*
- *Pour certains, une sortie en ville est organisée pour faire quelques achats ou se rendre au marché...*
- *Vie quotidienne à l'EAM : Jeux de société, coloriage, musique, mais aussi rangement de la vaisselle du petit déjeuner, apporter le linge sale (serviettes de table, torchons...) à la lingerie et le ranger.*

Nous veillons à ce que les personnes bénéficient d'un accompagnement respectueux de leur intimité tout au long de la journée. Pour certains, un suivi noté avec précision peut éviter des complications parfois douloureuses. Des actions peuvent être mises en place en lien avec le service de l'infirmier.

Tous les midis (Sauf le mercredi jour de la réunion d'équipe)

Les personnes accompagnées peuvent choisir de manger à l'EAM ou au planésium, lieu commun avec le FDV. Ils s'inscrivent dès le matin, auprès d'un professionnel, par petit groupe de 4 à 5 personnes. Les repas sont fournis par l'ESAT et les personnes accompagnées doivent aller le récupérer à la cuisine centrale. Cela donne l'occasion d'un déplacement, qui participe à la lutte contre la sédentarité. De façon générale, cela se fait à tour de rôle mais aussi en fonction de l'envie des personnes.

Les personnes inscrites au repas participent au dressage de la table, préparent le café, un animateur prend le repas avec eux. La constitution du groupe peut être prédéfinie en fonction de l'activité de l'après-midi et de l'actualité des personnes accompagnées.

Une distribution des traitements est effectuée.

Cela leur permet de partager un moment convivial en petit groupe dans une ambiance familiale. Les autres personnes prennent leur repas au Planésium (salle à manger collective) accompagnées par un second professionnel.

Les après-midis

Elles sont consacrées aux activités soit sur site soit à l'extérieur. Les activités sont variées et sont déterminées en fonction de l'actualité sportive, culturelle et citoyenne, et en adéquation avec les Projets Personnalisés des personnes accompagnées et selon le planning pré-établi.

Un planning est édité en fonction du choix de chacun, déterminé le jeudi durant la réunion des personnes accompagnées. Les activités sont proposées et ils font un choix. Certaines activités sont fixes.

La Coordinatrice veille à ce que chacun puisse trouver une activité qui lui donne envie de participer et réponde à ses attentes. Tous les personnes accompagnées sont inscrits une à plusieurs fois par semaine à des activités

extérieures. C'est cette professionnelle qui est plus particulièrement garante de l'organisation et du suivi du planning des animations.

Mais chaque membre de l'équipe a également son rôle à jouer, notamment en sa qualité de Coordinateur de projet, par la suggestion d'animations possibles, la proposition de la participation de telle ou telle personne.

Les activités sont financées en partie par l'établissement par le biais du budget loisirs et par les personnes accompagnées elles-mêmes. Cela leur permet d'être pleinement actrices et décideuses dans leurs choix d'activités..

Au retour des activités, une collation est proposée (fruit, compote ou yaourt, boisson). Ce moment de transition permet aux personnes de se poser, de se retrouver sur leur lieu de vie. Ensuite les personnes accompagnées peuvent prendre du temps pour eux, faire des jeux, du dessin, écouter de la musique, regarder la télévision ou autre...

Certaines personnes sont accompagnées pour prendre leur douche et préparer leurs affaires pour le lendemain matin. Selon leur demande, ils peuvent se mettre en tenue de nuit (pyjama, robe de chambre) pour prendre le repas. Pour quelques personnes c'est un réel confort.

Le repas du soir est pris dans le service, ce sont des repas livrés par l'ESAT de l'APAJH du Tarn en liaison froide. L'équipe du soir (deux professionnels éducatifs) apporte un accompagnement aux résidents pour mettre la table, mettre en chauffe... Elle partage le repas avec le groupe et accompagne les résidents pour débarrasser et remettre la salle à l'ordre, elle termine son service à 20 h 15.

La soirée

Elle débute dès la fin du repas, après la distribution des traitements et les soins. Certaines personnes regagnent leur espace privé, d'autres préfèrent passer la soirée dans le salon.

Certaines personnes ont besoin d'être accompagnées pour se mettre en tenue de nuit et apprécient avoir un temps privilégié avec le professionnel.

Il y a parfois des sorties organisées en soirée, quelquefois accompagnées par la Coordinatrice ou par un animateur qui ne travaille pas à l'EAM mais qui soutient un projet d'ouverture sociale et culturelle.

A 21 h 30, l'animateur accompagne au coucher puis à 21 h 45, fait le relais avec le surveillant de nuit.

La nuit

Les surveillants de nuit font partie intégrante de l'équipe de l'EAM. Ils assurent la continuité de l'action du service, ils prennent le relai et assurent des tâches ménagères : Mettre le lave-vaisselle en route, nettoyer les sols et sortir les poubelles. Le matin, avant l'arrivée des éducateurs : Vider le lave-vaisselle, mettre le café à couler...

En cohérence avec le Projet personnalisé de chaque résident, ils accompagnent les personnes à ce moment du cycle journalier consacré au repos. Ils sont disponibles et interviennent pour répondre à toutes choses utiles, apportent des solutions aux événements qui peuvent advenir et si nécessaire, joindre le cadre d'astreinte ou prévenir les services d'urgence compétents.

Ces professionnels sont vigilants à la sécurité des personnes et au bon fonctionnement de l'établissement et des différents locaux. Ils veillent au bien être des personnes, à leur confort, à leur tranquillité. Ils favorisent l'apaisement et le sentiment de sécurité.

V / Les réunions à l'EAM

Instance	Fréquence	Durée	Participants	Objectif
Coordinatrice et Service Infirmierie	Chaque lundi après-midi	1 h	Coordinatrice et infirmier-e	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation des réunions • Transmission
Réunion avec les résidents	Chaque lundi soir	1 h	Résidents et professionnels en poste	<ul style="list-style-type: none"> • Projets • Expression collective
Coordinateurs EAM et FDV La Planésié	Chaque mardi matin	2 h	Coordinatrice et Chef de service	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation • Projets • Thématiques
Réunion d'équipe	Chaque mercredi	De 10 h à 12 h	Chef de service + Service Educatif et soins + 1 représentant du Service Infirmierie	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation • Projets personnalisés • Actualité particulière de résidents
Réunion médicale	Un mercredi tous les 2 mois	De 10 h à 12 h	Idem + Médecin généraliste	Sujets spécifiques liés aux soins
Groupe d'Analyse des Pratiques	Tous les 2 mois	2 h	Service Educatif et soins + 1 représentant du Service Infirmierie	1 groupe animé par un intervenant extérieur
Conseil de la Vie Sociale	Tous les 4 mois	2 h	Représentants des résidents EAM et FDV La Planésié, des familles, des salariés et de la Direction	
Assemblée Générale	Tous les 6 mois	2 h	Tous les salariés	Actualités générales
Co-construction du Projet Personnalisé	1 fois / an par personne		Personne accompagnée, famille ou représentant légal, Chef de service ou Directrice adjointe et Coordinateur de projet	
COFIL Qualité	Tous les 2 mois	3 h	Directrice adjointe, Chef de service Référente Qualité Responsable Qualité	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi du PACQ • Détermination des modalités d'action • Validation de méthodes



Objectif stratégique II : *Améliorer l'accès aux soins des personnes en situation de handicap*

Objectif opérationnel II-1 : Adapter les actions de préventions et de dépistage aux caractéristiques des personnes accompagnées pour les aider à gérer au mieux leur santé

Action II-1-1 : Mener, poursuivre et développer des actions préventives spécifiques auprès des publics en situation de handicap

❖ Personnes référentes

- Responsable du suivi de l'objectif pour l'Association : Le directeur de pôles, Mr Uvaldo POLVOREDA
- Contact CD : GAY NELLY cheffe de service Tarification et Planification CATHERINE LOESCH Adjointe au Cheffe de service Tarification et Planification Julien VENEZIAN Tarificateur secteurs Handicap / Enfance Service Tarification et Planification

❖ Descriptif synthétique de l'action et le contexte :

Cette fiche- action s'inscrit dans les priorités du PRS Occitanie 2018-2022 en matière de politique de prévention et de dépistage :

- Prévenir les conduites addictives
- Organiser le suivi des dépistages à intervalle régulier (cancers, ...)
- Garantir le dépistage et le suivi bucco-dentaire des personnes accueillies
- Adapter la stratégie nutritionnelle aux problèmes de santé et aux troubles fonctionnels des personnes accueillies et promouvoir les activités physiques adaptées
- Sensibiliser et informer sur la thématique de la vie affective et sexuelle

L'APAJH 81 propose des actions de prévention et d'éducation à la santé aux personnes accueillies et à leurs familles. Cette volonté fait partie intégrante de chaque projet d'établissement et se traduit notamment par :

- la réalisation d'un programme de formations.

- la promotion d'activités physiques et sportives adaptées...
- des partenariats.

La mise en œuvre de chaque programme de prévention consistera à :

- Réaliser un état des lieux des besoins et des actions mises en œuvre par les établissements auprès des personnes accueillies et de leurs familles
- Définir un projet/programme spécifique à chaque thématique
- Informer/sensibiliser les personnes accueillies, les aidants familiaux
- Former des professionnels
- Solliciter des interventions des partenaires de santé
- Evaluer les actions

❖ Modalités et calendrier de mise en œuvre de l'action

Année 2023	Année 2024	Année 2025	Année 2026	Année 2027
Réactivation du sport adapté (obtention des licences pour les personnes accompagnées)	Dépistage des cancers (préoccupation permanente)	Lancement du programme relatif à l'hygiène corporelle.	Dépistage des cancers (préoccupation permanente)	Dépistage des cancers (préoccupation permanente)
Dépistage des cancers (préoccupation permanente)	Lancement du programme de sensibilisation à la nécessité des soins buccodentaires par l'équipe soignante et éducative.	Dépistage des cancers (préoccupation permanente)	Lancement du programme hygiène alimentaire.	
Lancement du programme de sensibilisation et d'accompagnement à la vie affective, relationnelle et sexuelle				
Lancement du programme en lien avec les addictions pour le SAVS et le SAMSAH				

❖ Modalités de pilotage

- Sensibiliser les personnes accompagnées à la nécessité de l'activité physique et sportive, aux soins buccodentaires, l'hygiène corporelle et alimentaire, les addictions.
- Veiller en lien avec les partenaires médicaux à réaliser les différents dépistages de maladies graves.
- Sensibiliser en interne les personnels à la maîtrise de l'accompagnement thérapeutique (prise de tension, température, saturation, hygiène...)
- Former un ou des référent à l'accompagnement de la dimension affective relationnel et sexuelle et inscrire cette thématique au cœur des PP.

❖ **Modalités de financement**

A moyen constant avec la participation de l'IREPS Occitanie.

❖ **Indicateur(s) de suivi de l'action :**

Indicateurs	Mode de calcul	Valeur de départ	2023		2024		2025		2026		2027	
			Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé
% de licenciés à la fédération du sport adapté	%	Agrément des structures	50%		60%		70%		80%		>90%	
Nombre de personnes sensibilisées aux addictions (SAVS et SAMSAH)	%	Agrément des structures	40 %		50 %		60 %		70 %		80 %	
Nombre de personnes sensibilisées à la nécessité de l'hygiène buccodentaire	%	Agrément des structures	0 %		100 %		100 %		100 %		100 %	
Nombre de personnes sensibilisées à l'hygiène corporelle	%	Agrément des structures	0 %		0 %		100 %		100 %		100 %	
Nombre de personnes sensibilisées à l'hygiène alimentaire	%	Agrément des structures	0 %		0 %		0 %		100 %		100 %	
Nombre de personnes sensibilisées à la vie sexuelle et affective	%	Agrément des structures	30 %		45 %		60 %		75 %		90 %	
Dépistage des maladies graves	%	Agrément des structures	100 %		100 %		100 %		100 %		100 %	



Objectif stratégique II : *Améliorer l'accès aux soins des personnes en situation de handicap*

Objectif opérationnel II-2 : Poursuivre le partenariat pour des prises en charge adaptées et améliorer les conditions d'accès aux soins hospitaliers.

Action II-2-1 : Poursuivre les dispositifs entre hôpital et ESMS
Conventionner avec les consultations dédiées.
Conventionner avec le réseau soins palliatifs, avec l'HAD

❖ Personnes référentes

- Responsable du suivi de l'objectif pour l'Association : Le directeur des pôles enfance/autisme et habitat/vie sociale, Mr Uvaldo POLVOREDA
- Contact CD : GAY NELLY cheffe de service Tarification et Planification CATHERINE LOESCH Adjointe au Cheffe de service Tarification et Planification Julien VENEZIAN Tarificateur secteurs Handicap / Enfance Service Tarification et Planification

❖ Descriptif synthétique de l'action et le contexte :

- Poursuivre le maillage sanitaire et médico-social dans l'intérêt d'une meilleure réponse en matière de « santé » des personnes accompagnées.

❖ Modalités et calendrier de mise en œuvre de l'action

2022 : Intervenir lors des Assises du Handicap et Soins sur la thématique de l'autodétermination.

Année 2023	Année 2024	Année 2025	Année 2026	Année 2026
Participation active à la commission Handicap et Soins pilotée par le CHIC de Castres. Renouveler le conventionnement avec l'HAD	Participation active à la commission Handicap et Soins pilotée par le CHIC de Castres. Renouveler le conventionnement avec Resopalid.	Participation active à la commission Handicap et Soins pilotée par le CHIC de Castres.	Participation active à la commission Handicap et Soins pilotée par le CHIC de Castres.	Participation active à la commission Handicap et Soins pilotée par le CHIC de Castres.

❖ Modalités de pilotage

- Poursuivre le conventionnement déjà engagé avec l'hôpital pivot (le centre hospitalier de Castres).
- Mettre à jour les conventions avec le réseau soin : HAD, RESOPALID, ...
- Poursuivre l'implication au sein de la commission handicap et soin animée par le centre hospitalier de Castres.

❖ Modalités de financement

////////

❖ Indicateur(s) de suivi de l'action :

Indicateurs	Mode de calcul	Valeur de départ	2023		2024		2025		2026		2027	
			Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé
Taux de participation à la commission handicap & soin	%	0 %	100%		100%		100%		100%		100%	
Renouvellement des conventions (OUI / NON)	OUI/NON		Convention HAD		Convention Resopalid							

CHARTRE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE ACCUEILLIE

TEXTE DE L'ARRÊTÉ DU 8 SEPTEMBRE 2003



- 1. Nul ne peut faire l'objet d'une **discrimination**.



- 7. Il est garanti à la personne le respect de la **confidentialité** des informations la concernant, le droit à la protection, le droit à la sécurité, le droit à la santé et aux soins, le droit à un suivi médical adapté.



- 2. La personne doit se voir proposer un **accompagnement individualisé**, le plus adapté à ses besoins.



- 8. Il est garanti à la personne le droit de **circuler librement**. La personne résidente peut conserver des biens, effets personnels et disposer de son patrimoine et de ses revenus.



- 3. La personne a droit à une **information** claire, compréhensible et adaptée sur son accompagnement, sur ses droits, sur l'organisation et le fonctionnement de la structure. Elle a accès aux informations la concernant.



- 9. Les **conséquences affectives et sociales** qui peuvent résulter de l'accompagnement doivent être prises en considération. Les moments de fin de vie doivent faire l'objet de soins, d'assistance et de soutien adaptés.



- 4. La personne dispose du **libre choix** dans le cadre de tout mode d'accompagnement; son consentement éclairé doit être recherché. Le droit à la participation directe lui est garanti.



- 10. L'exercice effectif des **droits civiques** est facilité.



- 5. La personne peut à tout moment **renoncer** par écrit aux prestations dont elle bénéficie.



- 11. Le droit à la **pratique religieuse** s'exerce dans le respect de la **liberté d'autrui**.



- 6. L'accompagnement doit favoriser le maintien des **liens familiaux**.



- 12. Le respect de la **dignité** et de l'**intégrité** de la personne est garanti. Le droit à l'**intimité** doit être préservé.

VIII / Éléments de prévention et de lutte contre la maltraitance

Un dispositif national d'accueil et d'écoute téléphonique a été mis à disposition de tous, particuliers comme professionnels, en vue d'alerter sur une situation de maltraitance : le **3977** pour les situations concernant les personnes âgées et les personnes handicapées adultes.

Loi n°2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants dite « Taquet »

Article 22 - Le titre I^{er} du livre III du code de l'action sociale et des familles est ainsi modifié. Après la première phrase du premier alinéa de l'article L. 311-8, sont insérées quatre phrases ainsi rédigées :

Ce projet (d'établissement) précise également la politique de prévention et de lutte contre la maltraitance mise en oeuvre par l'établissement ou le service, notamment en matière de gestion du personnel, de formation et de contrôle.

Il désigne une autorité extérieure à l'établissement ou au service, indépendante du conseil départemental et choisit parmi une liste arrêtée conjointement par le président du conseil départemental, le représentant de l'Etat dans le département et l'agence régionale de santé, à laquelle les personnes accueillies peuvent faire appel en cas de difficulté et qui est autorisée à visiter l'établissement à tout moment.

Le contenu minimal du projet, les modalités d'association du personnel et des personnes accueillies à son élaboration ainsi que les conditions de sa diffusion une fois établi sont définis par un décret. Ce décret définit les modalités d'affichage des documents, notices et services d'information dans les établissements.

Article 23– Le titre I^{er} du livre I^{er} du code de l'action sociale et des familles est complété par un chapitre IX ainsi rédigé : CHAPITRE IX « MALTRAITANCE » Art. L. 119-1.

La maltraitance au sens du présent code vise toute personne en situation de vulnérabilité lorsqu'un geste, une parole, une action ou un défaut d'action compromet ou porte atteinte à son développement, à ses droits, à ses besoins fondamentaux ou à sa santé et que cette atteinte intervient dans une relation de confiance, de dépendance, de soin ou d'accompagnement.

Les situations de maltraitance peuvent être ponctuelles ou durables, intentionnelles ou non. Leur origine peut être individuelle, collective ou institutionnelle. Les violences et les négligences peuvent revêtir des formes multiples et associées au sein de ces situations.

IX / Glossaire

AAH	Allocation aux Adultes Handicapés
AJDG	Accueil de Jour Dame Guiraud
ANESM	Agence Nationale de l'Evaluation des Etablissements et Services sociaux et Médico-sociaux
APAJH	Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés
ARS	Agence Régionale de Santé
AT 81	Association Tutélaire du Tarn
COFIL	Comité de Pilotage
CPOM	Contrat Pluriannuel d'Objectif et de moyens
CNSA	Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie
CRA	Centre Ressources Autisme
CVS	Conseil de la Vie Sociale
DAC	Dispositif d'Appui à la Coordination
DUI	Dossier de l'Usager Informatisé
EAM	Etablissement d'Accueil Médicalisé
EMAS	Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation
EPAS	Etablissement de Protection et d'Accompagnement Social
ESAT	Etablissement et Service d'Aide par le Travail
FDV	Foyer de Vie
FH	Foyer d'Hébergement
GEM	Groupe d'Entraide Mutuelle
HAD	Hospitalisation A Domicile
HAS	Haute Autorité de Santé
HDS	Hameau du Ségala
IME	Institut Médico-Educatif
MAS	Maison d'Accueil Spécialisée
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
PACQ	Plan d'Amélioration Continue de la Qualité
PCH	Prestation de Compensation du Handicap
PCPE	Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées
PHV	Personnes Handicapées Vieillissantes
RSM	Résidence Séniors de Mirandol-Bourgnounac

SAMSAH	Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
SAVS	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SESSAD	Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile
SERAFIN -PH	Services et Etablissements : Réforme pour une Adéquation des FINancements aux parcours des Personnes Handicapées
SMJPM	Service Mandataire à la Protection des Majeurs
UDAF	Union Départementale des Associations Familiales
UEMA	Unité d'Enseignement Maternelle Autisme



Présentation et approbation de ce Projet d'établissement 2023 / 2027 :

- ▶ le 24/03/2023 par le CVS
- ▶ le 22/04/2023 par les membres du Conseil d'administration de l'APAJH du Tarn



Etablissement d'Accueil Médicalisé

La Planésié • Castres